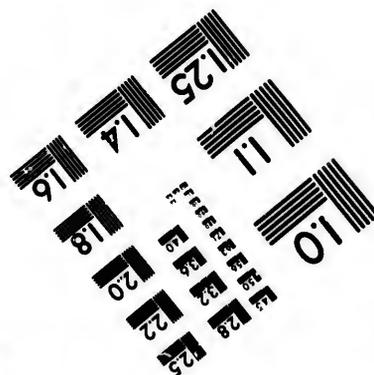
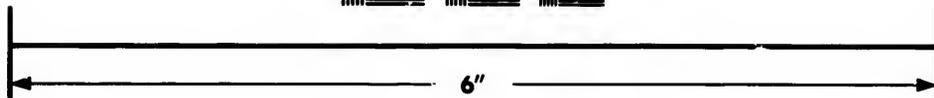
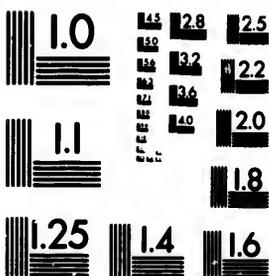


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

125
122
120
118

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

110
108
106

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

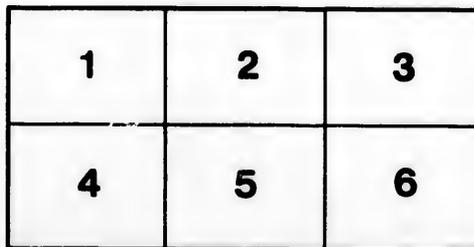
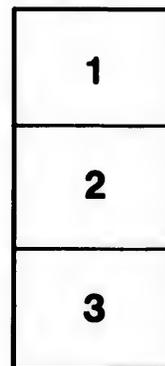
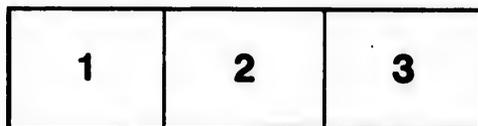
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

ées

re

y errata
nd to

nt
ne paire,
çon à



32X

L

LES

DOUX

GIROUETTES,

OU

L'HYPOCRISIE DÉMASQUÉE.

par
L. H. Lafontaine

*Les lâches et les fourbes, quelque soit le parti
auquel ils appartiennent, méritent d'être
représentés comme tels aux yeux du public.*

L'ARGUS du 8 Novembre 1926.



MONTREAL :

IMPRIMÉ PAR LUDGER DUVERNAË,

IMPRIMERIE DE LA MINERVE.

No. 29 rue St. Paul.

.....

MAI 1834.

Do

De

de
vos
qui
doi
pri
pas
pas
L'i
con
con
qu
pr
qu
pa
tou
fes
pa
ses
tel
co
de
ra
ho
Le
sit
m
l'o
na

**Dominique & Charles Mondelet,
Ecuyers, Avocats.**



Messieurs.

CE n'est pas sans éprouver un sentiment de douleur et de peine que j'écris cette lettre dont l'objet est d'exposer vos opinions et vos actes politiques, et les changements qui se sont opérés si subitement dans vos principes. L'on doit du respect au caractère d'un homme, dans la vie privée, et l'intérêt de la société demande qu'il ne soit pas le sujet d'une discussion publique. Mais il n'en est pas de même de sa conduite dans les affaires politiques. L'individu qu'elle intéresse a droit de l'examiner et de la commenter. Lorsque des opinions émises publiquement comme règles de conduite, ont pu faire impression, et que pendant quelque tems on a affecté de les mettre en pratique, dans le but apparent de revendiquer des droits que foulait aux pieds une autorité " par sa nature usurpatrice et jalouse de la liberté," il est du devoir de tout citoyen qui ne voit dans ces démarches et ces professions de foi politique, que des motifs dictés par l'intérêt particulier et une ambition coupable, de faire connaître à ses compatriotes l'expression de ses sentimens sur une telle conduite, et de les prémunir contre tout abus de confiance qui pourrait en être le résultat. Si c'est là un devoir imposé à chaque membre de la société, à plus forte raison en est-ce un pour celui dont on a indignement et honteusement trompé la confiance et la bonne foi. Les circonstances m'imposent ce devoir pénible ; j'ai hâte quelque tems ; je me rappelais notre ancienne intimité dans les affaires politiques, il m'est impossible de l'oublier. En outre la nature vous avait fait naître Canadiens, et le désir sincère de conserver l'union parmi

mes compatriotes, le souvenir du passé ! Oui, Messieurs, le souvenir du passé ! C'était autant de raisons que j'avais à peser avant de me déterminer à vous adresser cette lettre. Un événement récent ne me laisse plus d'alternative. L'un de vous a jeté le gant, il n'a pas craint de prononcer publiquement les mots de "sédition, de rébellion, de trahison, de révolution ! !"

Membre de la Chambre d'Assemblée, j'avais à remplir un devoir sacré, je devais être fidèle à mon mandat et à ma conscience : j'ai fait partie de la Majorité qui a adopté les quatrevingt-douze résolutions sur l'état de la Province. Je suis donc à vos yeux, "un séditieux, un rebelle, un traître, un révolutionnaire" ! !... Que nos anciens adversaires politiques, (qui sont encore les miens aujourd'hui) prennent plaisir à prononcer contre moi et mes collègues de LA MAJORITÉ, cette accusation qui est d'autant plus atroce qu'elle est imaginaire et le fruit de la haine, des préjugés et de la mauvaise foi, il n'y a là rien qui puisse nous surprendre ; ce serait une nouvelle preuve de leur habitude constante à dénigrer tout ce qui tient au peuple, et surtout au peuple Canadien ; ils l'ont toujours fait, et le feront encore aussi longtems qu'une administration perverse et corrompue leur donnera son appui ; mais que vous, mes anciens amis politiques, abjurant vos principes et votre conduite passée, ayez le courage, ou plutôt la bassesse de porter contre nous cette même accusation, il y a là de quoi exciter l'étonnement et porter à son comble l'indignation, non seulement de ceux qui sont restés fidèles à la cause du peuple dont vous avez autrefois capté les faveurs, mais même de ceux de nos adversaires qui en sont les ennemis les plus acharnés.

Vous me direz peut-être : pourquoi nous rendre solidaires de nos actions ? Les fautes de l'un doivent-elles retomber sur l'autre ? Si l'un a tergiversé et s'est compromis, pourquoi en faire un crime à celui qui ne vous a pas traité, au *Tattersall*, "de séditieux, de rebelle, de traître, de révolutionnaire" ?... Je m'attends à cette réponse de votre part, Mr. Dominique Mondelet. Si vous y avez recours, je me servirai de l'expression de votre frère : "c'est de l'hypocrisie." Les faits que je vais publier dans cette lettre le feront voir de manière à ne

laisser aucun doute. Depuis son retour des Trois-Rivières, votre frère a toujours été sous votre dépendance, et l'est encore. Il n'a pensé et n'a agi que par vous et pour vous. Dans toutes ses conversations, il faisait voir que vos propres opinions lui servaient de règles de conduite. Tantôt vous lui imposiez silence, tantôt vous le fésiez mouvoir à votre gré ; il ne s'est pas montré moins fidèle à suivre vos volontés qu'à exécuter vos ordres.— Vous êtes donc solidaires de vos actes et de vos opinions dans la vie publique. Le mois d'Avril, mil huit cent trente-deux, est l'époque la plus marquante de votre carrière politique—c'est de là que date votre apostasie. Aux premiers jours de ce funeste printemps, vous étiez encore de grands Démocrates ; vous professiez encore le principe de la souveraineté du peuple ; et tout-à-coup, je ne sais par quelle étrange fatalité, l'on vous vit, dans le cours du même mois, avouer des principes diamétralement opposés.—Mes concitoyens, de quelque origine et de quelque opinion politique qu'ils soient, me sauront gré, j'espère, de la tâche que je viens d'entreprendre.

Lorsque je dis que les circonstances m'en imposent l'obligation, je suis mû par un sentiment de devoir tant envers moi-même qu'envers le public. Vous avez joué vos compatriotes, vous les avez trompés ; vous m'avez joué, vous m'avez trompé, moi en particulier. Vous avez abusé de la confiance que vos promesses hypocrites et fallacieuses m'avaient engagé à vous accorder.

Le moyen le plus efficace d'exposer vos fourberies politiques, c'est de publier quelques-uns de vos écrits et de vos discours où vous affectez de la sympathie pour vos compatriotes, et la conduite que vous avez tenue, en certaines occasions, relativement aux affaires publiques.

Ces observations n'ont donc pour objet que l'histoire de votre vie politique depuis quelques années. Le tableau en sera fidèle ; je garantis l'authenticité des faits, c'est vous mêmes qui me les fournissez ; le lecteur peut compter sur l'exactitude du récit. Vous traduisant ainsi au tribunal de l'opinion publique, elle sera notre juge ; je me sou mets de bon cœur au jugement qu'elle portera. Il fut un tems où vous l'avez invoquée hautement ; j'aime à croire que vous n'oserez pas la répudier aujourd'hui.

En 1826, vous résidiez aux Trois-Rivières, M. Charles Mondelet. A cette époque la mort de Mr. Ranvoyzé donna lieu à une nouvelle élection pour représenter cette ville en Parlement. Deux Candidats briguaient les suffrages de vos concitoyens ; l'un, pour la première fois, Mr. Dumoulin ; l'autre, Mr. Ogden, s'appuyait principalement sur des services qu'il avait déjà rendus aux Trois-Rivières, comme Membre de la Chambre d'Assemblée, pendant plusieurs années. C'est à cette élection que l'on doit retracer le commencement de votre carrière politique. Personne n'y prit une part plus active que le Rédacteur de "L'ARGUS." C'est sous ce titre qu'à l'approche de cette élection, vous vous fîtes un devoir de publier votre "JOURNAL ELECTORIQUE." Que cette publication fût le fruit de convictions sincères, où d'intérêts purement de circonstance, c'est aux lecteurs à en juger. Je m'adresse particulièrement à nos anciens adversaires politiques sous les drapeaux desquels vous avez été proclamer de nouvelles doctrines que l'Editeur de L'ARGUS doit réprover. Je veux qu'ils vous connaissent, et puissent apprécier, à leur juste valeur, la sincérité apparente de vos actes, et vos changemens faciles en matière politique.

Je ne puis mieux parvenir à mon but qu'en recourant à L'ARGUS. Des extraits suffiront pour mettre le lecteur en état de juger ; j'aurai soin même d'éviter, autant que possible, de les commenter, afin de vous rendre plus de justice.

Dans le second numéro de ce Journal, vous vous empressiez de vous exprimer ainsi :

" Me rappelant ce morceau de l'Abbé Barthélemy, je me dis à moi-même, ce que l'on peut, ce que l'on doit répéter à tout bon citoyen."

" Souvenez-vous sans cesse que la Patrie a des droits
 " imprescriptibles et sacrés sur vos talens, sur vos vertus,
 " sur vos sentimens, et sur toutes vos actions ; qu'en quel-
 " qu'état que vous vous trouviez, vous n'êtes que des
 " soldats en faction, toujours obligés de veiller pour elle,
 " et de voler à son secours au moindre danger."

Ces belles paroles qui caractérisaient votre début, et annonçaient de beaux sentimens, se lisent en tête d'un écrit

signé "un libre électeur," dans lequel vous vous efforciez de convaincre vos concitoyens, de l'importance du choix d'un Représentant, et du danger auquel un peuple exposait ses droits et ses libertés, lorsque par ses suffrages il appelait à législater pour lui, un homme qui ne méritait pas sa confiance.

Dans un autre écrit signé "Un Spectateur" inséré dans la même feuille, et dont vous êtes également l'auteur, vous regardiez comme *bagatelle*, une raison que certaines personnes donnaient à vos concitoyens contre l'élection de Mr. Ogden : "une prétendue comptabilité envers le Gouvernement de £7282 4 6 sur les argents dont il avait eu le maniement comme trésorier de la bâtisse de la prison des Trois-Rivières;" Suivant vous, cette raison était étrangère à "la grande question." Vos convictions avouées alors contre la convenance de choisir Mr. Ogden, étaient bâsées sur des principes d'une politique plus haute, plus saine, et plus libérale : MR. OGDEN ETAIT OFFICIER DU GOUVERNEMENT !!

"Il existait" prétendiez-vous alors, "trois raisons majeures qui perdaient vis-à-vis les électeurs des Trois-Rivières, le caractère politique de Mr. Ogden ; son adhésion à l'Union, SON ATTACHEMENT INDISPENSABLE (PAR SA SITUATION) AU GOUVERNEMENT, enfin sa résidence à Montréal;" ces trois raisons majeures devaient "convaincre les Electeurs libres et indépendants, qu'ils ne pouvaient, sans sacrifier leur fermeté, accorder leurs suffrages à Mr. Ogden qui pour ces trois grandes raisons, était indigne de les réclamer."

Il est bon d'observer ici, pour vous rendre la justice qui vous est due, que vous n'attachiez cette *indignité*, dans la personne de Mr. Ogden, qu'aux deux premières des *trois raisons majeures*, c'est-à-dire son adhésion à l'union, et sa qualité d'officier du Gouvernement; quant à la troisième, sa résidence à Montréal, vous avouerez qu'à proprement parler, elle ne le rendait pas *indigne* de votre choix.

Maintenant "les Loyaux Sujets," dont vous êtes devenus les instrumens, apprendront peut-être avec quelque plaisir, la manière dont L'ARGUS aux cent yeux désignait le mérite politique des deux antagonistes : Mr. Dumoulin était "le soutien de la cause de l'intérêt commun."

Mr. Ogden était "l'appui du parti qu'avaient enfanté les vues particulières."

Le peuple devait faire choix suivant l'opinion alors avouée par Mr. Charles Mondelet, "d'un homme sur lequel il pourrait se reposer comme sur un roc inébranlable, d'un homme qui n'aurait d'autre ambition dans la noble carrière qui s'ouvrirait devant lui, que de devenir le digne et fidèle interprète des volontés du peuple, d'un homme sur lequel n'agirait pas l'attrait que paraît avoir pour les âmes faibles, LA PROTECTION DE CEUX auxquels la liberté de notre Constitution nous permet d'opposer une juste résistance, lorsque nous nous apercevons que nos intérêts et les leurs sont opposés."

Tel est l'homme que devait choisir le peuple, s'il ne voulait pas sacrifier ses droits et ses libertés. A vos yeux, Mr. Ogden n'avait pas ce caractère, à cause des *trois raisons majeures*. Il était officier du Gouvernement, auquel le peuple *devait opposer une juste résistance* !! Qu'il me soit permis de vous faire ici une petite question, *en passant*. Depuis que les peuples ont le *sot orgueil de croire à cette infernale doctrine*, "que les Rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les Rois," les intérêts des administrateurs, dans un gouvernement bien organisé, doivent-ils être différents de ceux du peuple ?

Le passage de L'ARGUS que je viens de citer ne demande aucun commentaire. Tous les griefs du pays ont disparu depuis le mois d'Avril 1832, époque de votre apostasie politique. Le peuple n'a plus "une juste résistance à opposer." Le Gouvernement a fait justice à un demi million d'habitans sur qui il avait jusqu'alors fait peser "une tyrannie insupportable," et a remédié tout-à-coup, et comme par enchantement, à tous les maux et à tous les abus dont 87,000 Canadiens s'étaient plaints amèrement. Mr. Dominique Mondelet n'a-t-il pas été fait Conseiller Exécutif? et n'a-t-il pas été revêtu d'une robe de soie? Cette "Toge Patricienne" ne peut-elle pas avoir eu l'effet d'accorder à cet "Honorable" le don de prophétie, et de lui donner cette connaissance impénétrable à l'esprit humain, des miracles que doit bientôt opérer pour les Canadiens, "un ministère Anglais vacil-

lant e
le cas
péran
ment
du b
votre
char
Can
n'ou
Ro
les e
des d
trait
C'
que
Elec
"
" bl
" se
" ne
" P
" J
" p
" m
L
sais
rite
con
cla
ser
leu
l'a
gr
at
lin
l'
tu
P
-

lant et rusé." ? (+) Et ne seriez-vous pas par hasard dans le cas, Mr. Charles Mondelet, de nourrir la douce espérance qu'un jour, nouvel Elisée, lorsque l'accomplissement de ces miracles aura conduit votre frère "au ciel du bonheur politique," vous hériterez du manteau de votre maître? Quelle douce illusion! elle doit être charmante!!... Oh! répétons donc après-vous: les Canadiens sont heureux, leurs maux ont disparu. Ils n'ont plus aucun juste sujet de se plaindre!!

Revenons à L'ARGUS; s'il n'y a pas de liaison parmi les extraits que je dois en faire, cela dépend de la nature des différens sujets que le Rédacteur a jugé à propos d'y traiter. Je ne puis le suivre que pas à pas.

C'est dans cette même feuille du 6 Septembre, 1826, que Mr. Charles Mondelet, en parlant du résultat des Elections en Irlande, disait et publiait au monde entier:

"Sans être grand politique, l'on peut augurer favorablement de ces victoires sur la violation des droits, et se persuader que les trente-deux Comtés de l'Irlande ne seront pas représentés par D'AUTRES QUE PAR DES CATHOLIQUES, CE QUI EST JUSTE, la majorité devant dans ces cas là, être présentée par ceux chez lesquels elle découvre les mêmes sentimens que chez elle."

Lisez et relisez, Canadiens, Anglais, Irlandais, Ecosais, Américains! Méditez bien cette doctrine; elle mérite votre attention. Si je la réprouve non-seulement comme illibérale, mais comme injuste et tyrannique, proclamant la domination d'une classe de Chrétiens, et l'asservissement d'une autre classe, à raison seulement de leur croyance religieuse, cependant, lorsqu'on en fait l'application à ma belle et chère Patrie, elle soulève une grande question; elle atteste une grande vérité; elle atteste un fait dont mes compatriotes doivent s'enorgueillir, elle témoigne de la libéralité, de la générosité et de l'indépendance de leur caractère et de leurs sentimens.

La population Canadienne, d'origine Française, est toute Catholique. Elle a su conserver la Religion de ses pères, lors même qu'en violation de la foi des traités qui

(+) C'est ainsi que Mr. Charles Mondelet, dans ses écrits signés "Pensez-y-bien," et publiés en 1831 et 1832, qualifiait le Ministère Anglais.

ont réuni ce Pays à l'Empire Britannique, les autorités ont fait des efforts pour en gêner l'exercice, et que par là les Canadiens ont été soumis *de fait* à des incapacités civiles. Depuis l'établissement de la forme actuelle de notre Gouvernement, dans toutes les élections, l'on a vu les Canadiens Catholiques choisir de préférence un Candidat Protestant, lorsque ce dernier avait des sentimens libéraux et voulait marcher avec les progrès et les besoins du Pays. L'histoire politique de cette Province est là pour déposer en leur faveur. Les Canadiens peuvent défier leurs détracteurs les plus jaloux et les plus acharnés, de révoquer en doute ce que j'avance.

Je m'adresse maintenant à nos adversaires politiques qui sont opposés "à l'esprit des quatrevingt-douze Résolutions," non seulement à ceux que la bonne foi a pu conduire au *Tattersall*, mais même à tous ceux que la haine et les préjugés ont portés à soutenir les procédés de cette assemblée. Quelle confiance peuvent-ils reposer en vous, Mr. Charles Morlet? Quelle opinion doivent-ils avoir de vos sentimens et de votre bonne foi, lorsqu'après avoir prêché une doctrine aussi subversive de leurs droits et de leurs libertés, vous venez leur dire, (ce qui est vrai, je l'avoue avec plaisir) "qu'en religion c'est un principe que personne n'a droit de demander compte à son semblable de sa croyance religieuse, et qu'ici ce principe était respecté et suivi; et qu'il n'y avait pas un seul pays où chacun fut aussi en sureté qu'ici, dans l'exercice de sa religion." Quels étaient donc vos motifs, en 1826, pour persuader à vos compatriotes, que dans un pays où la majorité des habitans est Catholique, la justice demandait que le peuple n'eût, pour Législateurs, que des hommes qui professâssent cette religion? Où en seraient aujourd'hui "les Loyaux Sujets par excellence," si votre doctrine avait été suivie par les Electeurs de cette Province? Aucun Protestant n'aurait pu siéger dans la Chambre d'Assemblée, jusqu'à l'époque du nouvel acte de représentation. Ils vous sauront grés sans doute de votre conversion à des idées plus libérales en apparence. Mais si vous étiez sincère en 1826, qu'êtes-vous donc depuis 1832?

Dans une autre partie de L'ARGUS, où l'on développe

d'avant
le choi
de "s

"Il
"nali
"Gou
"du n
"voir
"n'a p

Que

sont b

Conse

dans l'

un offi

d'Elect

cier pe

impuni

pour m

diguée

Rivière

sur les

Les

faire pl

Ils en c

tique,

Sujets,

velles d

"A

"de la

"avez

"pou

"Sa

"avez

"l'Un

"dien

"men

"Ret

"sans

"le c

"fans

"mon

d'avantage les deux grandes raisons qui militaient contre le choix de Mr. Ogden, il est dit, après que l'on a parlé de "son adhésion à l'Union des Provinces:"

" Il est de plus un officier public, et l'expérience journalière nous prouve qu'une personne qui dépend du Gouvernement ne peut nullement s'opposer aux vues du ministère : celui qui a déjà fait un pas vers le pouvoir, veut en faire un autre, et l'ambition de l'homme n'a pas de bornes."

Que de vérités dans ce qui précède ! hélas ! les tems sont bien changés. Mr. Dominique Mondelet est fait Conseiller Exécutif, Conseil du Roi, &c. &c. Désormais dans l'opinion de l'Editeur, alors à idées démocratiques, un officier du Gouvernement n'est plus indigne du choix d'Electeurs libres et indépendants ! Désormais cet officier peut s'opposer aux vues du Ministère. (Le pourrait-il impunément ?) Il faut convenir, Mr. Charles Mondelet, pour me servir d'une épithète que vous avez souvent prodiguée dans votre ARGUS, à plusieurs citoyens des Trois-Rivières, que l'on voit des GIROUETTÉS ailleurs que sur les toits ; il y en a qui sont de chair et d'os.

Les réflexions, quelque justes qu'elles soient, doivent faire place aux extraits que j'ai promis aux lecteurs.— Ils en disent assez d'eux-mêmes sur votre conduite politique, pour mettre vos nouveaux amis, "les Loyaux Sujets," en état d'apprécier à leur juste valeur vos nouvelles opinions sur les affaires du Pays.

" Aux Electeurs des Trois-Rivières.—Le grand jour de la Liberté est arrivé !!N'oubliez pas que vous avez à conserver non-seulement pour vous, mais aussi pour vos enfants, des DROITS SACRÉS !

" Songez, Braves et Généreux Compatriotes, que vous avez à vous décider entre deux hommes, l'un a voulu l'Union, elle aurait fait le plus grand mal aux Canadiens, vous le savez : il est un Officier du Gouvernement, on ne sert pas deux maîtres à la fois ; CITOYENS ! Retournez chez vous, après l'Electon, la conscience sans reproches. Vous rentrerez dans vos maisons, le cœur content : vous direz à vos épouses et à vos enfans : Je n'ai pas été conduit par la crainte, je me suis montré homme.—Vous aurez rendu service à votre

“ pays, assuré vos Droits ainsi que le bonheur de vos
 “ descendans, et vous pourrez dire en mourant : *Je n'ai*
 “ *jamais été assez LACHE pour TRAHIR mes senti-*
 “ *mens ; j'ai vécu et je meurs, l'AMI de mon PAYS !*
 “ C'est ce que dira avec vous, jusqu'à son dernier
 “ soupir,

Votre véritable Ami,

“ UN CITOYEN.”

Trois-Rivières, Sept. 1826.

Telle est une partie de l'adresse que vous, Mr. Charles Mondelet, Rédacteur de L'ARGUS, vous avez publiée la veille de cette élection. Les honnêtes gens vous répéteront longtems : “ *On ne sert pas deux maîtres à la fois.*” Mais les tems sont changés.

Après deux jours de contestation assez vive, Mr. Ogden, Officier du Gouvernement, fut élu. Aussitôt Mr. Charles Mondelet s'empresse de faire connaître ses sentimens sur le résultat de cette élection. Il publie ce dont il avait alors sans doute une sincère conviction :

“ LES GRANDS JOURS DE LA LIBERTE'
 “ SONT FINIS !!!” Un Officier du Gouvernement venait d'être élu !! Plus de liberté, aux yeux de L'ARGUS ; “ on ne sert pas deux maîtres à la fois.”

Cette élection terminée, vous avez continué, Mr. Charles Mondelet, d'expliquer votre conduite et celle de vos adversaires. Vous avez continué la publication de L'ARGUS, où vous avez discuté les questions politiques qui agitaient le Pays. Vous n'avez pas hésité à désigner l'administration d'alors sous le nom qui lui convenait.— Le caractère des hommes publics, à cette époque, fut aussi l'objet de vos éloges, ou de votre blâme, selon que leurs sentimens et leurs actes recevaient votre approbation ou votre improbation.

Vous avez souvent fait à Mr. Ogden, les reproches les plus sévères, pour avoir dit, ainsique vous le prétendiez alors, qu'il y avait “ un parti qui voulait la ruine du “ Pays.” Ce parti était celui auquel vous vous fesiez alors un honneur d'appartenir, et dont vous aviez voulu

faire triompher les principes à l'élection qui venait de se terminer. C'était ce même parti que "les Loyaux Sujets" accusaient alors de viser à la révolution. Vous étiez vous même, à leurs yeux, un révolutionnaire, l'épithète ne vous blessait pas; *vous n'aviez pas encore trahi vos sentimens*. Ce parti est celui dont vous vous êtes depuis séparés tous deux. Ce parti est celui dont les principes ont donné un siège à Mr. Dominique Mondelet, dans la Législature de cette Province. Ce parti est celui là même que vous, Mr. Charles Mondelet, avez la bassesse de traiter aujourd'hui "de séditieux, de rebelle, de traître, de révolutionnaire."

A cette époque, vous appeliez la Chambre d'Assemblée, "un corps composé de tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus indépendant de caractère, dans le Pays, **CORPS QUI REPRESENTE LE PAYS ENTIER**, et qui a des droits incontestables au respect des individus."

Lorsque les partisans de l'administration accusaient cette Chambre de projets séditieux et révolutionnaires, vous, Mr. Charles Mondelet, qui n'étiez pas encore "un Loyal Sujet," répondiez dans votre "Journal Electrique:"

"Si ces Messieurs avaient, au lieu de crier à la *révolution*, songé au droit que chacun des sujets de Sa Majesté Britannique, a d'exprimer librement ses principes politiques, ils n'auraient pas manqué de trouver dans leur défaut de libéralité, leur propre condamnation; mais après tout il faut pardonner à ceux qui pèchent plus par ignorance, peut-être que par malice, et à ceux qui n'ont d'autre motif que l'envie."

"Plut à Dieu qu'il n'y eût *d'ennemis* du Pays que la *Clique* que se plaît tant à calomnier Mr. Ogden, nous **POURRIONS VIVRE EN SURETE!** le Pays ne serait peut-être pas dans l'état de confusion où l'a jeté une autre espèce de *clique*, puisqu'il faut se servir de ce mot là pour se faire comprendre."

Quelle est donc, Mr. Charles Mondelet, cette *clique* qui, suivant vous, a jeté ce Pays dans la confusion? Est-ce le parti que vous avez honteusement abandonné, et que de concert avec "les Loyaux Sujets," vous accusez au-

jourd'hui de vouloir bouleverser le Gouvernement ? Ou est-ce le même parti de "Loyaux Sujets," qui vous accusait alors vous même et vous a accusé encore longtemps après, ainsi que vos Compatriotes, de viser à une *révolution* ?

Le Rédacteur de L'ARGUS, professant des sentimens libéraux, exprimant les besoins et dévoilant les griefs du peuple Canadien, ne pouvait échapper aux insultes et aux injures de certaines Gazettes qui se sont fait un devoir constant de déverser le mépris sur tous ceux qui ont élevé la voix contre les abus, et revendiqué des droits que foule aux pieds "une autorité par sa nature usurpatrice et jalouse de la liberté."

Ce champion temporaire des principes démocratiques, répondait à ces insultes, par une longue tirade contre le caractère "des Loyaux Sujets du jour."

Ecoutez et jugez, Messieurs les étrangers, un des coryphées de votre assemblée du cinq Avril. C'est lui-même qui exprime l'opinion qu'il avait de vous en 1826, et qu'il a continué d'avoir pendant longtemps.

" Nous laissons à nos lecteurs de peser à leur juste poids, de semblables insultes. Voilà comment s'expriment des Journaux Anglais, ou plutôt Anti-Canadiens de ce Pays. L'on se plaint des différences que l'on veut faire entre les *Canadiens* et les *Anglais* ; à qui la faute en doit-elle être imputée ? A ces ENERGIQUES, à ces PARVENUS, à ces PRETENDUS ANGLAIS, à ces RAPPORTES qui viennent dans ce Pays, allumer le feu de la discorde entre les habitans anciens et les conquérans du Pays. Honte soit vouée à ces ESPRITS INSIDIENS, à ces REPTILES VENIMEUX, qui gâtent tout ce qu'ils touchent, à ces EDITEURS SOLDES qui se font un plaisir, un devoir, une nécessité d'outrager tout ce qui est Canadien, et qui ensuite, ont l'audace de s'écrier que nous voulons tracer des différences ? Qu'en conclure ? Que ce sont ces gens là qui sont les ennemis de ce Pays. Ce sont de ces NOUVEAUX VENUS qui voudraient faire naître sur notre compte, des soupçons qu'ils craignent que leur conduite ne leur suscite.— Bien différens des vrais Anglais, ils vouent haine et vengeance à tout ce qui n'est pas *servile*, en un mot à tout ce qui n'est pas eux."

Q
1826
du T
Au
"
" les
" tro
" qu
" tre
" la
" ava
" pré
" nat
Ces
pas le
vos co
pense
1826,
nis, d
de la c
du Pa
&c. ?
appré
1826,
avez c
Si v
que v
sage c
laquel
" J
" lais
" titu
" son
" vou
Il n
suite,
" Og
" de
" puis
" DE
" cas,

Quel panégyrique Mr. Charles Mondelet faisait en 1826, de votre caractère, Messieurs " les Loyaux Sujets du *Tattersall*."

Aujourd'hui l'ex-rédacteur de L'ARGUS vous dit :

" L'on s'abuse si l'on croit que les Canadiens détestent les Anglais, ce n'est pas le cas : les Canadiens ont trop de bon sens pour avoir des sentimens aussi bas, que ceux de détester un homme parcequ'il est d'un autre pays ou d'une autre origine ; je suis convaincu que la même libéralité existe chez les Anglais, et s'il n'y avait pas des personnes qui alimentâssent sans cesse les préjugés, jamais l'on n'entendrait parler de ces haines nationales."

Ces remarques sont vraies ; les Canadiens ne détestent pas les Anglais, vous avez exprimé là les sentimens de vos compatriotes, Mr. Charles Mondelet, mais que doivent penser de vous, ces mêmes Anglais, lorsqu'ils liront qu'en 1826, vous les appelez " des *Energumènes*, des *Parvenus*, de *prétendus Anglais*, des *Rapportés*, *allumant le feu de la discorde entre les habitans anciens et les conquérans du Pays*, des *Esprits insidieux*, des *reptiles venimeux &c. &c.* ? Je vous abandonne à leur jugement : ils sauront apprécier votre caractère. Ils étaient nos adversaires en 1826, en 1827 ; ils le sont encore aujourd'hui. Vous seul avez changé, vous seul avez apostasié.

Si votre mémoire est fidèle, vous devez vous rappeler que votre colère patriotique fut bien excitée par un passage d'une adresse de Mr. Ogden aux Electeurs, dans laquelle il disait :

" J'ai été heureux de voir que vous ne vous êtes pas laissé infecter par les opinions pernicieuses et constitutionnelles, que quelques *Démagogues intrigants* se sont efforcés d'inculquer à des gens moins éclairés que vous."

Il n'en fallait pas plus pour échauffer votre bile, et de suite, vous répondiez : " rien de surprenant que Mr. Ogden traite de *démagogues* les hommes qui ont assez de cœur pour résister à l'oppression que l'on veut depuis si longtems exercer, car on sait que LE LANGAGE DE LA COUR ET CELUI DU PEUPLE DIFFERENT, et en ce cas, pour des raisons que l'histoire politique du Pays

“ explique assez bien.”.“ Il est inutile de répéter que
 “ Mr. Ogden entend par *démagogues* tous les Canadiens
 “ marquants de la Chambre qui n’ont pas la bassesse de se
 “ plier servilement aux actes d’autorité que plusieurs
 “ membres du parti Anti-indépendant voudraient exer-
 “ cer. Mais que peut-on espérer de lui ? c’est un dé-
 “ chainé contre nos Représentants. Il sera singulier et
 “ curieux de savoir quelle figure ce grand diplomate fera
 “ l’hiver prochain parmi tous ces ignorants, ces *démo-*
 “ *crates*, ces *ennemis du Pays*. . . . Qu’il étouffe ses espé-
 “ rances sanguines, ce haut personnage ! Dieu veuille
 “ que jamais aucun autre endroit ne renferme des GI-
 “ ROUETTES, des TROMPEURS et des FOURBES, dont la
 “ compagnie nombreuse. . . . a décidé du sort de cet
 “ homme si peu digne de siéger au Parlement, si peu
 “ digne d’aller s’asseoir à coté de ces hommes qu’il ap-
 “ pelle *Démocrates*, mais qui ont sur lui l’avantage de
 “ pouvoir dire qu’ils sont eux-mêmes les MAITRES, et
 “ non pas du Gouvernement les VALETS.”

Ainsi vous parliez en 1826, Mr. Charles Mondelet ; il faut avouer que vous aviez alors une grande horreur des hommes en place, puisque vous traitiez ainsi le second officier en loi de la Couronne. Croyez-vous aujourd’hui que le troisième ou le quatrième de ces officiers “ un Conseil du Roi,” et même “ un Conseiller Exécutif” soit moins indigne de siéger dans la Chambre que le Solliciteur Général ? Sont-ils moins que lui les VALETS du Gouvernement ? Si vous désirez oublier les opinions que vous avez manifestées en 1826, les honnêtes gens ne les oublieront pas. Les démocrates sincères de ce tems là, qui sont encore les démocrates d’aujourd’hui, préféreront voir au Parlement, un homme, comme Mr. Ogden, dont les opinions et les principes politiques leur sont bien connus, que d’y voir un homme, comme l’ex-éditeur de *l’Argus*, qui regarde tous les matins de quel coté souffle le vent, pour savoir quelle opinion il doit émettre dans le cours de la journée.

Il est peut être à propos d’observer ici, que “ les Lo-
 yaux Sujets” ont probablement oublié que dans L’ARGUS
 du 11 Octobre, vous insultiez à leur nationalité, en les
 qualifiant de “ *British Residents*” du Canada, “ qui se

“ c
 “ s
 “ C
 “ v
 pat
 “ L
 “ r
 “ n
 jour
 un h
 H
 nir
 Si le
 c’est
 on s
 sujet
 jour
 nal
 de
 effra
 A
 “ de
 vant
 Si
 eu se
 vos r
 “
 “ pa
 “ po
 “ dro
 “ sou

 “ sée
 “ dig
 “ a g
 “ DI
 Vo
 croire
 même
 vos m
 yeux,

“ couvraient de ridicule par les détails qu’il leur plai-
 “ sait de donner sur le compte des Canadiens, de la
 “ Chambre d’Assemblée, &c. &c. aux Américains qui
 “ voyagent dans ce Pays,” qui, à leur retour dans leur
 patrie “ propageaient des *idées baroques* que quelques
 “ *British Residents*” “ avaient eu la *fausseté et l’effronde-*
 “ *rie* de leur donner sur nos usages, sur nos mœurs, sur
 “ notre politique.” Peut-on croire qu’alors comme au-
 jourd’hui, Mr. Charles Mondelet, vous ne détestiez pas
 un homme, parcequ’il était d’une autre origine ?

Hâtons nous donc de parcourir L’ARGUS pour en ve-
 nir à une partie plus importante de votre vie politique.
 Si les extraits que je fais de ce Journal sont nombreux,
 c’est que cet ARGUS est intarissable. Plus on le lit, plus
 on se convainc qu’à cette époque, vous n’étiez pas un
 sujet bien “ Loyal,” dans l’acception que l’on donne au-
 jourd’hui à ce mot. Car il faut convenir que ce “ Jour-
 nal Electorique” portait fortement l’empreinte des idées
 de *démocratie* et de *révolution* qui semblent tant vous
 effrayer aujourd’hui.

Au 18 Octobre, les partisans de Mr. Ogden étaient
 “ des limaçons sans coquilles,” des squelettes se mou-
 vant au gré des fils *anatomico politiques* conduits par.....

Si vous n’avez pas épargné vos adversaires, vous avez
 eu soin de penser à vous. Vous vantiez “ la pureté de
 vos motifs.”

“ Nous savons, (*Argus* du 18 Octobre,) nous savons
 “ parfaitement à quoi nous nous sommes exposés en é-
 “ pousant la cause du Pays si ouvertement, dans un en-
 “ droit où les personnes à la solde du Gouvernement,
 “ sont si puissantes, et ont une influence si étendue.”
 “ Loin de nous repentir, de nos démarches pas-
 “ sées, nous sommes prêts à braver les horreurs de l’in-
 “ digence plutôt que de chanceler dans la voie où nous
 “ a guidé l’honneur de 102 LOYAUX ET VRAIS CANA-
 “ DIENS.”

Votre conduite depuis 1832, est propre à nous faire
 croire que vous avez été touché de repentir, et peut-être
 même d’un repentir sincère, quelque fut “ la pureté de
 vos motifs” en 1826. Ces 102 électeurs étaient, à vos
 yeux, des LOYAUX ET VRAIS CANADIENS, parcequ’ils

avaient refusé leurs suffrages “à un Officier du Gouvernement.” C’était la conséquence de la doctrine que vous prêchiez alors “qu’on ne sert pas deux maîtres à la fois.” Aujourd’hui ce sont les citoyens du *Tattersall* qui sont “les vrais et Loyaux Canadiens.” Qu’étaient-ils donc en 1826? . . . Des *Rapportés*, des *Nouveaux venus*, des *British Residents*, des *Reptiles venimeux*, &c. &c. Vraiment, Mr. Charles Mondelet, à vous entendre depuis votre repentir, les bonnes âmes pourraient croire à une contrition parfaite.

Continuons nos extraits :—

“ Nous ne briguons pas les faveurs du Gouvernement.” hélas ! 1826 n’est plus !

En parlant encore de l’adresse de Mr. Ogden, que vous qualifiez de “nouveau joli petit morceau,” vous vous exprimiez ainsi dans la chaleur du patriotisme, fruit d’une conviction bien sincère en apparence :

“ En la relisant (cette adresse) tous ceux qui ont cru
 “ devoir opposer Mr. Ogden, et qui ont manifesté leur
 “ indépendance, en ne trahissant pas honteusement leurs
 “ sentimens, seront de nouveau indignés contre ce fonctionnaire outré du Gouvernement, qui, dans sa rage
 “ ultra-dévouée aux intérêts de SON MAITRE, croirait en-
 “ courir sa disgrâce, s’il n’insultait pas aux gens de bien
 “ que ses idées et ses préjugés serviles lui font regarder
 “ comme des *démocrates*, des *démagogues*. Qu’on se
 “ rappelle que le Solliciteur Général fait des *démagogues*,
 “ des *démocrates* et de la *Clique*, une seule et même con-
 “ grégation. Qu’on se rappelle que nos Représentants
 “ qu’il a enveloppés dans sa *proscription*, sont les plus
 “ fermes appuis, les défenseurs les plus inébranlables de
 “ nos privilèges et de la liberté qui découle du principe
 “ de notre constitution.”

Il y a donc toujours eu dans ce Pays, des démocrates, des démagogues, des rebelles, des séditeux, des révolutionnaires, pes gens qui *voulaient la ruine du Gouvernement*. Les “Loyaux Sujets” du *Tattersall* n’étaient pas de ce nombre en 1826, ni en 1827. Pourquoi donc, Mr. Charles Mondelet, n’étiez-vous pas avec eux, pour lancer contre les patriotes de cette époque, ces mêmes accusations que les “Loyaux Sujets” renouvellent aujourd’hui

contr
 votre
 tout s
 trême
 et le
 Roi,
 trême
 min,
 avoir
 Vous
 bien
 lents
 recon
 c’est
 bien
 lence
 n’est
 polit
 L
 Mr.
 vous
 ques
 tinct
 rétra
 Joux
 rich
 “
 “ g
 “ fa
 “ e
 “ E
 “ s
 “ q
 ner
 qu’
 die
 mē
 do
 me

contre eux ? Vous aviez donc oublié votre devoir, et votre serment d'allégeance ! Non, ce n'est pas cela ; tout s'explique ; le Gouverneur actuel est un homme extrêmement juste et équitable ; il connaît le mérite, l'apprécie et le récompense. Aussi a-t-il fait votre frère Conseil du Roi, Conseiller Exécutif, et même dans son amour extrême pour la justice, veut-il, dans une feuille de parchemin, le faire "Membre du Parlement Provincial," sans avoir consulté les Electeurs du Comté de Montréal ! Vous pouvez donc l'adorer, proclamer sa libéralité, sa bienfaisance, son amour du bien, son jugement, ses talents : les "Loyaux" du *Tattersall* vous écoutent. La reconnaissance n'a pas de bornes ; c'est une si belle vertu : c'est la mémoire du cœur.... Cependant il me faudra bientôt rapporter l'opinion que vous aviez de Son Excellence avant le mois d'Avril 1832. C'est une époque qu'il n'est pas permis d'oublier dans le tableau de votre vie politique. Elle atteste "la pureté de vos motifs."

Lorsqu'un écrivain, sous la signature "d'un Ami de Mr. Ogden," dans *L'ARGUS* du 8 Novembre, crut devoir vous reprocher la manière dont vous aviez traité quelques citoyens, et aussi d'avoir essayé d'établir une distinction entre les Anglais et les Canadiens, loin de vous rétracter, vous renvoyez l'auteur au numéro cinq de votre Journal, vous persistez à émettre les mêmes opinions enrichies, même de nouvelles idées.

" Cette distinction existe malheureusement depuis un grand nombre d'années, et ce n'est pas à nous qu'il faut l'attribuer..... Que les ennemis du Pays, les ennemis des Canadiens sondent leur conscience, s'ils EN ONT ENCORE, et qu'ils nous répondent la vérité ; elle sera la condamnation de "l'Ami," elle corroborera ce que nous disons." Qu'aviez-vous donc dit de "ces ennemis des Canadiens" ? Ne l'oubliez pas ; vous aviez dit qu'ils étaient des *parvenus*, des *rapportés*, des *esprits insidieux*, des REPTILES VENIMEUX, &c. &c. Vous doutiez même qu'ils eussent encore de la conscience ! Ils en ont donc, à vos yeux, depuis 1832 ?

Au reproche que l'on vous faisait d'attaquer injustement le caractère de quelques citoyens, vous répondiez :

“ Nous devons prémunir le public contre ceux qui ont
 “ trahi leur conscience ; Nous n'avons attaqué que
 “ ces âmes basses et rampantes qui, incapables de se mon-
 “ trer au grand jour, avaient la lâcheté de miner sourde-
 “ ment. Il était nécessaire de les démasquer ; LES
 “ LACHES ET LES FOURBES, QUELQUE SOIT LE PARTI AU-
 “ QUEL ILS APPARTIENNENT, MERITENT D'ÊTRE REPRE-
 “ SENTES COMME TELS AUX YEUX DU PUBLIC.”

Ces dernières paroles qui expriment une grande vérité,
 ne pouvaient manquer de trouver place à la tête de cet
 écrit. Le public jugera si l'application que j'en fais est
 juste et méritée. Vous n'ignorez pas que “ des hommes
 “ publics qui agissent publiquement, deviennent justici-
 “ ables de l'opinion publique.” Au moins, c'était là une
 des doctrines que vous souteniez en 1826. Je ne puis
 supposer qu'elle soit du nombre de celles que vous avez
 répudiées depuis.

Que diront les lecteurs impartiaux, les hommes de
 bonne foi, les honnêtes gens de tous les partis, lorsqu'ils se
 rappelleront les éloges que l'ancien rédacteur de L'ARGUS
 se donnait à lui-même dans son propre Journal, et qu'ils
 en feront la comparaison avec le mérite de sa conduite ac-
 tuelle ?

“ A tout évènement nous ne sacrifierons pas nos sen-
 “ timens politiques pour de l'amitié, de la protection,
 “ &c. &c. . . .

“ Consolez-vous, vrais Canadiens, vos consciences ne
 “ vous reprochent rien, vous avez agi franchement, et
 “ vous savez que vous n'avez pas un traître dans

“ L'ÉDITEUR DE L'ARGUS.”

“ Encore quelques années, Canadiens, et vous prouve-
 “ rez que vous êtes tellement éloignés de vouloir tracer
 “ des différences, que par votre courage, votre persévé-
 “ rance, vous ferez triompher la justice des droits com-
 “ muns ; L'ON NE VOUS METTRA PAS LE PIED SUR LA
 “ GORGE, VOUS SEREZ EN TOUT LES ÉGAUX DES ANGLAIS,
 “ c'est le désir de votre Souverain qui fait de nous tous un
 “ seul et même peuple. Mais pour cela, soutenez-vous
 “ entre vous ; et, Canadiens, vous réussirez.

“ C'est le vœu sincère de votre compatriote,

“ L'ÉDITEUR DE L'ARGUS.”

De
 yaux
 qui
 CAN
 votre
 Vo
 à qu
 votre
 mass
 prop
 Arc
 “
 “ su
 “ p
 “ w
 “ p
 “ r
 “ b
 “ d
 “ a
 “ t
 “ r
 “ f
 “ p
 “
 “

qu
 M
 n
 q
 S
 “
 v
 v
 a
 “

De grâce, Mr. Charles Mondelet, dites donc aux "Loyaux Sujets," vos nouveaux amis, quels étaient ces gens qui VOULAIENT METTRE LE PIED SUR LA GORGE DES CANADIENS. Ils vous remercieront probablement de votre aveu, s'il est sincère.

Vous ignorez peut-être, Messieurs "les Loyaux Sujets," à quelle cause, Mr. Charles Mondelet, en 1826, assignait votre émigration, dans ce Pays. C'était, suivant lui, *la masse des idées*, et vous ne veniez ici que pour "vous approprier nos espèces." Il vous le dit lui-même dans son ARGUS du 28 Novembre :

"Ce qui est encore bien plus ridicule et bien plus absurde que tout cela, c'est cette phrase banale de ces personnages *transmarins*, comme disait C. D'E. *he is very clever for a Canadian*, "il a bien de l'esprit pour un Canadien." De quel droit et par quelles raisons tiennent-ils cet étrange propos? C'est probablement "LA MASSE DES IDEES qui les fait émigrer dans nos paisibles bois pour, "être de quelque service à une horde de sauvages qui ne peuvent se passer de leur talents, POUR S'APPROPRIER LEURS ESPECES. Nommons pourtant quelques-uns de nos hommes de talents, faisons quelques petites comparaisons. Elles seront précédées par une assertion scandaleuse pour *Messieurs les Ecossais, bonnes gens qui excellent par la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes*.

Depuis quand "ces personnages transmarins," (puisqu'il faut se servir de votre expression,) Mr. Charles Mondelet, ont-ils cessé, à vos yeux, de regarder les Canadiens "comme une horde de sauvages."? Depuis quand ont-ils cessé de "s'approprier nos espèces."... Serait-il donc bien criminel celui qui révoquerait en doute "la pureté de vos motifs?"

Je sens que je dois en finir avec L'ARGUS, si je veux vous conduire sur un autre théâtre, où le public a eu l'avantage passager de vous avoir, vous et votre frère, pour acteurs. Cet ARGUS est intarissable. Je conseille aux "Loyaux Sujets" d'en faire publier une nouvelle édition, et d'y joindre des extraits "de L'ARGUS ressuscité en 1827. Ce serait vous rendre plus de justice."

Vous souvient-il, comme Rédacteur de l'ARGUS, d'avoir fait votre testament solennel, dans lequel vous nommiez pour "Légataire universelle" la Compagnie des Girouettes."? Vous souvient-il aussi de la manière dont vous vous êtes recommandé à votre Pays? Cette partie, (ce sera la dernière) mérite de trouver place ici.

"SR. ARGUS CENT YEUX, comme bon Canadien, " s'est recommandé à son pays, suppliant sa bonté par " le mérite de la Chambre des Communes, de vouloir " bien prendre son nom, tout indigne qu'il est, et de le " placer parmi celui des honnêtes gens."

Pensez-vous que si le Pays prend la peine d'apprécier " la pureté de vos motifs," il se rendra à votre prière? Si vous nourrissez encore cet espoir, votre digne "légaltaire universelle" doit vous en féliciter. Vous ne pouviez faire un meilleur choix, vous qui deviez, à une époque peu éloignée, devenir un des plus beaux ornements de cette respectable compagnie.

Tels furent vos opinions et vos principes politiques avoués en 1826, Mr. Charles Mondelet. L'administration était oppressive et tyrannique. Les Canadiens étaient méprisés, leur droits et leurs libertés foulés aux pieds. Pour prix de leur attachement au Gouvernement Anglais, on leur prodiguait l'insulte et l'outrage. Un orage terrible grondait sur leurs têtes; leur existence politique était menacée de toutes parts; *leurs ennemis voulaient leur mettre le pied sur la gorge.* Leur seul appui était la Chambre d'Assemblée. Elle seule représentait le Pays. Les officiers publics n'étaient que LES VALETS du Gouvernement, et étaient *indignes* de la confiance du peuple. La situation du Pays était telle que les Canadiens ne pouvaient, sans sacrifier LEURS DROITS LES PLUS SACRES, choisir pour législateurs, des hommes qui se trouvaient liés à l'administration. Cette raison seule *perdait* leur caractère politique. Quel tableau hideux de notre Gouvernement Provincial, de la conduite de ses employés et de ses partisans! Ce n'était partout que des *rapportés, des parvenus, des reptiles venimeux, gâtant tout ce qu'ils touchent, &c. &c.!!!* Tel vous sembla votre Pays; tel vous le représentiez dans vos écrits, dans vos discours. Tel il fut encore à vos yeux, et tel vous avez continué de le représenter jusqu'au mois d'Avril 1832.

Les
de l'ad
de mis
conseil
gnit to
les Ca
qui n
chamb
pé à l
généra
rêvan
imagi
lèges
Ces d
que su
et ent
celle
férent
leurs
mour
tenan
sonne
dema
d'une
égéré
beau
bre d
frapp
tion
adm
prof
dest
C
que
sati
que
de
pas
doi
ave
na

Les années 1827 et 1828, furent célèbres par les excès de l'administration du Comte Dalhousie. Son système de *mise dehors*, marqué au coin d'une méchanceté extrême, conseillé par des hommes plus méchants encore, atteignit toutes les classes. Personne ne fut épargné parmi les Canadiens, excepté ce très petit nombre d'individus qui n'ont passé leur vie qu'à flagorner dans les antichambres du Château St. Louis. Eux seuls ont échappé à la colère du maître et du despote. La proscription générale enveloppa jusqu'à notre petite aristocratie qui, rêvant toujours des souvenirs d'une noblesse usée, s'était imaginée jusques là trouver des immunités et des privilèges exclusifs dans de vieux parchemins controuvés.— Ces demi *fac-simile* d'aristocrates, ne pouvaient croire que sur ce nouveau continent, fait pour une liberté pleine et entière, il ne devait exister d'autre aristocratie que celle des vertus et des talens. Lord Dalhousie, bien différent de ses successeurs, ne sut pas flatter leurs préjugés, leurs idées exclusives. Leur sensibilité fut blessée; et l'amour-propre, dans ce cas, ne pardonne jamais. Aussi ne tenant compte la plupart que de leurs ressentimens personnels, ils s'unirent tout-à-coup au parti populaire, pour demander justice des actes arbitraires et despotiques d'une administration que des Conseillers perfides avaient égarée et plongée dans l'abyme. Ce n'est pas s'éloigner beaucoup de la vérité que de dire que vous étiez du nombre de ces prétendus aristocrates. Vous aviez été déjà frappés dans la personne de votre père, par une destitution qui semblait porter le caractère distinctif de cette administration, l'arbitraire. Vous avez su depuis tirer profit de cette circonstance, ainsi que de votre propre destitution dans la milice.

Cependant, si Lord Dalhousie fut plutôt malheureux que malhonnête, il n'en fut pas moins accusé de malversation flagrante dans son administration du gouvernement que Sa Majesté lui avait confié. Lorsqu'il quitta les rives de cette terre hospitalière et reconnaissante, s'il n'emporta pas avec lui les bénédictions du Peuple Canadien, il le doit à ces conseillers pervers qui, toujours maîtres des avenues du château, ont su constamment, par leurs démarches perfides, leurs viles flatteries, leurs basses adula-

tions, prodiguées avec toute la profusion dont est capable le cœur le plus corrompu, empoisonner tôt ou tard les jours que nos Gouverneurs devaient consacrer au bonheur de notre patrie. Car comment peut-on supposer qu'un honnête militaire viendrait dans ce pays, dans le dessein prémédité de faire du mal à un peuple qui le reçoit avec joie, et qui, semblable au malheureux dans le naufrage, prend toujours plaisir à croire que cette nouvelle administration sera pour lui un port de salut.— Cette supposition est impossible ; elle serait même immorale. Cependant la vérité nous oblige de reconnaître que les conseillers et les principes qui ont guidé le Comte Dalhousie, à la fin de son administration, étaient les Conseillers et les principes de 1810, qui, sous le règne de la terreur, fesaient jeter les Canadiens dans les cachots ; le parti populaire qui l'accusa en 1827, était le parti populaire de 1810, ce parti *factieux, rebelle, révolutionnaire* sous Sir James Craig, ce parti *factieux, rebelle, révolutionnaire* sous le Comte Dalhousie, ce même parti encore *factieux, rebelle, révolutionnaire* sous Lord Aylmer. Les hommes changent, le système reste. Le peuple voit encore les principes de 1810, et de 1827, diriger les mouvements et les décrets du Château St. Louis. Et pour moi qui me fais un devoir d'exprimer mes convictions, je dois dire que ce sont ces mêmes principes qui ont donné à l'un de vous, un siège dans le Conseil Exécutif. Le public en aura la preuve dans le cours de cet écrit.

Revenant à 1827 et 1828, vous prîtes tous deux une part active au mouvement populaire, l'un ouvertement aux Trois-Rivières, et l'autre dans le comité constitutionnel de ce district. En commun avec grand nombre de vos compatriotes, vous avez eu l'honneur d'une destitution dans la milice. Ce fut pour l'un de vous l'occasion immédiate d'une persécution pour libelle, et pour l'autre un mérite auprès des Electeurs du Comté de Montréal, dont vous avez su plus tard tirer parti. Les amis du Pays ne furent pas peu sensibles à la co-opération qu'on vous vit à cette époque donner aux affaires publiques. C'est aux lecteurs à juger si votre conduite était alors le fruit d'une conviction sincère, ou si cette destitution générale qui ne vous épargna point, et qui vous avait déjà frappés

dès lo
n'était
Vous
dans
" l'ex
" ne
" sou
" cas
cette
tout b
ple re
ses re
Dalho
comm
tenda
Gouv
To
dans
perso
lui et
nom
et vo
actifs
l'exer
suiva
LETS,
diens
volut
peup
vous
accus
jour
Que
ses ?
tes
poid
gran
féran
men
sort

dès longtems auparavant dans la personne de votre père n'était pas la seule cause qui vous faisait agir.

Vous avez tous deux souscrit et appuyé cette pétition dans laquelle le peuple déclarait à Sa Majesté : " que l'excès du mal le forçait enfin à rompre le silence : qu'il ne convient pas au caractère de Sujet Britannique de souffrir servilement l'oppression : la patience dans ce cas n'est une vertu que pour des esclaves." Après cette franche déclaration de ces nobles sentimens que tout bon Canadien nourrit dans son cœur, et que le peuple renouvelle aujourd'hui, en soutenant la Majorité de ses représentans, suit une accusation grave contre le Lord Dalhousie, celle " d'avoir pendant son administration commis différens actes arbitraires, despotiques et méchants tendant à *aliéner* l'affection des Canadiens, et *subversifs* du Gouvernement tel qu'établi par la loi en cette Province."

Toutes ces plaintes et ces griefs sont énumérés au long dans cette pétition que vous avez approuvée. Ce noble personnage était ainsi accusé par 87,000 Canadiens que lui et ses suppôts ne craignaient pas de désigner sous le nom de " parti hostile au Gouvernement de Sa Majesté ;" et vous et les principaux Canadiens, vous étiez " les agents actifs de ce parti." Vous ne pouvez avoir oublié qu'à l'exemple de leur maître, les employés de l'Exécutif, qui, suivant l'opinion de l'un de vous, n'en sont que les VALETS, et tous leurs partisans traitaient alors les Canadiens en masse, de *factieux*, de *rebelle*, de *séditieux*, de *révolutionnaires*. Combattant pour la cause de ce même peuple que depuis vous avez vu fusiller de sang froid, vous eutes l'honneur de mériter et de partager ces basses accusations de la part de ces gens que vous appelez aujourd'hui, " vrais et Loyaux Sujets par Excellence." Que sont-elles devenues, toutes ces accusations traitresses ? Jusqu'où ont-elles porté ? La justice de nos plaintes fut reconnue par le Parlement Impérial, et tout le poids de ces accusations malveillantes est retombé à grands coups sur la tête de ces hommes qui, préférant l'esclavage à la liberté, entretiennent des sentimens indignes d'un sujet Anglais. Elles ont eu le sort des accusations de 1810, ce même sort qui attend

celles que "les Loyaux Sujets" portent aujourd'hui contre nous, et que vous avez le *courage* d'approuver.

Vous, Mr. Dominique Mondelet, vous ne futes pas étranger, je crois, à la rédaction de ces résolutions du comité constitutionnel, qui donnèrent lieu plus tard à une pétition signée par nos trois Agents, et renvoyée au comité de la Chambre des Communes, choisi pour s'enquérir du Gouvernement Civil du Canada.

La dix-neuvième de ces Résolutions est en ces termes :

Résolu, 19.—Qu'en effet depuis le commencement de l'administration de Son Excellence le Comte de Dalhousie, et principalement depuis quelques années, les journaux sous le contrôle ou sous la protection de l'administration, et notamment la "Gazette de Quebec," publiée par autorité, le "Quebec Mercury" imprimé par les Imprimeurs de Sa Majesté. et la "Gazette de Montréal," publiée par autorité, imprimée par Robert Armour aussi Imprimeur de Sa Majesté, ont servi sans interruption de véhicules aux calomnies les plus odieuses et aux injures les plus grossières contre le peuple, ses représentans, ses loix, ses mœurs, la religion, attentatoires aux droits et aux privilèges à lui accordés par des Actes solennels et des Loix du Parlement Impérial, et tendant au renversement de sa constitution ; que d'autres écrits semblables sont sortis des presses de l'administration, le tout à la connaissance du dit Procureur-Général, qui les passe sous silence, pendant qu'il poursuit d'office avec acharnement toute expression, de la part du pays, d'opinions défavorables à l'administration.

Les principes et le langage des journaux qui soutiennent l'administration contre la Chambre d'Assemblée, tant ceux qui existaient alors que ceux qui ont été établis depuis dans ce but exclusif, sont-ils aujourd'hui différents de ceux de 1828 ? Votre cœur et votre conscience ne vous disent-ils pas encore dans ce moment que les faits énoncés dans cette dix-neuvième résolution, sont plus vrais que jamais ? Cependant je ne commettrais pas une grande erreur, si j'avais que depuis quelque tems, vous préférez ces *Gazettes* à celles qui sont restées fidèles à la cause que vous avez défendue jusqu'au mois d'Avril 1832 ; et que même, pour comble d'ingratitude, vous avez indignement repoussé ces dernières.

Mon but n'étant d'écrire que l'histoire de votre vie politique, j'en viendrai immédiatement à cette époque à la-

quell
les af
à Mo
menc
porte
une r
l'Ex-
semb
deve
tous
depu
com
seil
Non
delet
vos
qui
alors
fond
" pr
" la
exp
la so
fut l
que
tair
opin
exp
pru
je n
ret
jet
lie
ho
all
du
sié
to
pé
vo
"

quelle se rapporte le commencement de nos liaisons dans les affaires publiques. Mr. Charles Mondelet vint résider à Montréal dans le cours de l'année 1829, ou au commencement de 1830. Au reste l'exactitude de ce fait importe peu à mon sujet. Ce fut en Mars 1830, que dans une réunion assez nombreuse, il fut déterminé d'accuser l'Ex-Procureur-Général Stuart devant la Chambre d'Assemblée. La pétition qui fut présentée à cet effet est devenue publique. Elle fut accueillie de bon cœur par tous les assistants, je crois, à l'exception d'un seul qui a depuis été fait magistrat, et dont on a parlé naguères comme étant sur le point d'obtenir un siège dans le Conseil Exécutif. Il en trouvait les expressions *trop fortes*. Nous avions une opinion différente, Mr. Dominique Mondelet ; si vous vous en rappelez, ce récalcitrant était à vos yeux "un demi bureaucrate." Pour tout homme qui ne craint pas d'exprimer ses convictions, dites vous alors, c'est minutie que de s'arrêter au style, lorsque le fond est vrai : on ne peut nier cette assertion "qu'aucune puissance ne saurait l'arrêter (le dit James Stuart) dans la course de l'injustice et de l'iniquité ;" elle ne sert qu'à exprimer le penchant et le caractère de cet homme ; je la soutiens, et je signerai le premier, si l'on veut. Telle fut la substance de vos observations, et je crois en effet que nous avons tous deux donné l'exemple aux signataires. Vous aviez alors des employés publics la même opinion que votre frère, dans son ARGUS, avait si souvent exprimée. Aussi, sur votre remarque qu'il n'était pas prudent de confier cette pétition aux bureaux de poste, je me déterminai à la porter moi-même à Québec. A mon retour, que de questions vous me fîtes tous deux à ce sujet ! Comme vous désiriez ardemment, vous en particulier, Mr. Dominique Mondelet, la destitution de cet homme auprès duquel deux ans plus tard vous deviez aller vous asseoir, de gaieté de cœur, sur les bancs du Conseil Exécutif ! Il était pourtant bien indigne d'y siéger, cet homme que vous accusiez ouvertement d'avoir tout bouleversé dans cette Province. Était-ce dans l'espérance de le ramener à de meilleures dispositions, que vous avez accepté cette place, lui que vous accusiez, de "s'être joué de la justice publique" et "d'avoir fait de

“ sa situation, un instrument de spéculation pécuniaire. ” ? Il faut avouer que si tels sont vos motifs, il portent l’empreinte d’une charité vraiment chrétienne. Un sincère pénitent, avec toute la ferveur d’un nouveau converti pendant les ravages du choléra, ne pourrait porter plus loin le précepte de l’Évangile, qui commande de pardonner à ceux qui nous ont offensés. Nous verrons bientôt s’il n’y a pas aussi lieu de douter “ de la pureté de vos motifs. ”

Depuis sa résidence à Montréal, jusqu’au tems de votre élection, Mr. Charles Mondelet sembla ne pas prendre aux affaires publiques cette part si chaude et si active qui l’avait rendu célèbre dans le district voisin. Il était sous votre dépendance et l’est encore. Cependant s’il n’agissait pas ouvertement, s’il n’écrivait plus dans les journaux, il n’en professait pas moins les mêmes principes et les mêmes opinions dans les conversations. C’est là où il prenait plaisir à dévoiler les méfaits de notre Gouvernement provincial, et à s’exprimer librement sur la conduite de ses employés et de leurs partisans. L’Exécutif du pays était tel qu’il l’avait décrit dans L’ARGUS. A ses yeux, il n’y avait point eu d’amélioration à notre sort.— Le rapport du Comité de la Chambre des Communes ne contenait que de vaines promesses qui ne se réaliseraient jamais. Les “ Loyaux Sujets ” portaient trop de haine aux Canadiens, et nourrissaient contre eux trop de préjugés. Tous les actes du Gouvernement étaient marqués au coin de la duplicité et de la mauvaise foi. Les Canadiens, sans un changement radical dans le système administratif, seraient toujours exclus des emplois publics, et tenus dans un état d’infériorité et d’abjection. Les Bretons seraient toujours les favoris outrés de nos Gouverneurs, et dirigeraient exclusivement leurs Conseils. Ces hauts personnages se fesaient un devoir constant de n’appeler aux places publiques que ceux des Canadiens qui sont assez dégradés pour oublier qu’ils ont une patrie, et assez lâches pour vendre leur honneur et leur conscience. Si, à des époques bien éloignées, il y avait eu d’honorables exceptions, elles ne servaient qu’à prouver la règle générale. Les administrations ne s’étaient servies de nos compatriotes que pour en faire des instrumens politiques ; et lorsqu’ayant perdu la confiance du

pays,
les ab
accor
taien
delet
vous
Com
Etats
moin
cain
à vos
“ sa
chos
avoi
polit
dopt
ble.
un v
ciez
éloig
neme
ne p
tous
senti
trati
color
vri
tème
rait
allié
tilen
joie
“ 14
“ je
où /
faut
faits
N
L
183
que

pays, ils ne pouvaient plus leur être utiles, nos ennemis les abandonnaient et les livraient au mépris universel qui accompagne toujours la délation et la trahison. Tels étaient les sentimens de votre frère, Mr. Dominique Mondelet ; tels étaient les vôtres. Combien de fois les avez-vous émis, dans la conversation, dans des réunions d'amis ! Combien de fois m'avez-vous parlé de vos voyages aux États-Unis ! Qu'il était beau ce système électif qui, en moins de cinquante ans, avait placé ce peuple républicain au rang des premières nations, ce système qui était à vos yeux "le seul contre-poids efficace à l'autorité par sa nature usurpatrice et jalouse de la liberté." Les choses étaient telles en Canada, que le peuple ne pouvait avoir d'autre espoir de conserver ses droits, son existence politique, ses mœurs, ses loix, ses usages, que dans l'adoption de ce même système dans toute l'étendue possible. Vous avez même depuis consacré cette opinion par un vote dans la Chambre d'Assemblée. Vous vous berchiez alors de la douce espérance que le tems n'était pas éloigné où, par la nature des choses et la force des évènements, ce pays obtiendrait son indépendance. Rien ne pouvait s'opposer aux progrès que faisait la liberté dans tous les pays ; sa marche était irrésistible. L'Angleterre sentirait bientôt qu'avec son système vicieux d'administration, il lui serait impossible de garder longtems ces colonies de l'Amérique du Nord, et que lorsqu'elle ouvrirait les yeux sur les conséquences fatales de ce système, il serait peut-être trop tard ; qu'alors elle trouverait plus avantageux pour les deux parties, de faire des alliés fidèles de ses anciens colons, que de chercher inutilement à dominer par la force. Alors quel plaisir, quelle joie pour vous, Mr. Dominique Mondelet, de parler "de l'avenir de votre belle et chère Patrie, de l'avenir du jeune Canada." !!! Vous souvient-il de cette soirée où les *trois couleurs* à la boutonnière. hélas ! il faut bien vous rendre justice, mais ne pas anticiper les faits.

Nous y reviendrons.

La mort de Mr. Joseph Perrault, arrivée dans l'été de 1831, opérant une vacance dans la représentation. Quelques citoyens briguerent les suffrages. Le choix parais-

sait généralement se porter sur Mr. Le Tourneux. Vous lui aviez déjà intimé votre intention de vous présenter vous même, lorsque j'allai lui demander de la part de plusieurs citoyens, s'il voulait consentir à cette *candidature*. Après m'avoir assuré qu'il ne pouvait le faire, il me parla immédiatement de votre projet, et m'invita fortement à vous soutenir. Ma réponse fut presque négative, lui disant que je n'avais pas assez de confiance dans votre fermeté pour me décider de suite. Je lui en donnai les raisons. Mr. Morin qui m'accompagnait se prononça en votre faveur, et, après notre entrevue avec Mr. Le Tourneux, il me pressa instamment d'en faire autant. Quelque déférence que j'eusse pour ses opinions, je conservais mes doutes, et je lui répondis que je ne me mêlerais pas de cette élection, ainsi que je l'avais déjà dit à Mr. Léprohon, l'autre candidat alors connu. Cette circonstance vous fut sans doute rapportée à tous deux ; car le lendemain, Mr. Charles Mondelet s'empressa de venir chez moi, et me dit que vous, Mr. Dominique Mondelet, vous regrettiez beaucoup de voir que j'avais entre-tenu des doutes sur vos sentimens politiques, que vous pensiez que je devais les connaître mieux que tout autre, et qu'il vous semblait que nos conversations auraient dû m'inspirer plus de confiance dans votre fermeté et vos opinions : "soyez persuadé, me dit-il, que mon frère est un vrai radical, qu'il ira aussi loin que vous ; il est loin d'approuver notre système vicieux de gouvernement ; et en outre il n'est pas homme à accepter des places, ni à se vendre ; s'il eût été membre à la dernière session, il aurait voté avec la minorité pour le refus des subsides." Telles furent en substance les protestations que vous me fîtes, Mr. Charles Mondelet. Cependant ma détermination resta la même, jusqu'à l'entrevue que j'eus peu de tems après avec vous, Mr. Dominique. Non seulement vous me témoignâtes de la surprise, mais même vous me fîtes des reproches d'avoir exprimé des doutes sur la sincérité de vos opinions politiques. "J'avais toujours cru, me dites vous, vous avoir convaincu dans nos conversations amicales, que j'étais un aussi bon patriote et un radical aussi sincère que vous." Je devais vous commuier mes raisons, je le fis avec franchise.

Vous
que s
porte
dans
gout
vous
situa
admi
rapp
me d
ses p
mem
voter
C'es
Nov
mièr
un a
la se
mot
être
nisté

D
évit
se tr
dém
dég
disa
dég
trou

A
pro
cha
pro
183
sion

"
"
"
"

Vous me dites que j'avais tort, que je devais être assuré que si vous obteniez un siège dans la Législature, vous y porteriez cet esprit de réforme que vos voyages fréquents dans la République voisine vous avaient si souvent fait goûter et apprécier. Notre conversation fut longue; vous m'expliquâtes de nouveau votre manière de voir la situation du pays. Vos opinions sur le caractère de nos administrations étaient les mêmes que celles que j'ai déjà rapportées. C'est dans cette même entrevue que vous me dites que la Chambre d'Assemblée était seule juge de ses privilèges; qu'elle avait le droit d'expulser un de ses membres, pour conserver son indépendance, et que vous voteriez vous même pour l'expulsion de Mr. Christie. C'est ce que vous avez fait le 15 Novembre 1831, et le 15 Novembre 1832, avec cette seule différence que la première fois vous n'avez pas voulu consentir à remettre à un autre jour la considération de cette question, et que la seconde fois, en 1832, vous avez voté en faveur d'une motion qui devait avoir cet effet. Cela s'explique peut-être par cette raison : en 1831, vous n'étiez pas au ministère ; en 1832 vous aviez un portefeuille.

Dans une conversation de cette nature, on ne pouvait éviter de parler de vos antagonistes, du nombre desquels se trouvait Mr. Léprohon. Il avait déjà même fait des démarches à ce sujet. "Léprohon est un bureaucrate déguisé," me dites vous. Si aujourd'hui ce monsieur me disait à son tour : "en 1831, Mondelet était un patriote déguisé;" que répondrais-je? "Vous avez raison, j'ai été trompé."

A peine notre entretien fut-il fini, que j'ajoutai foi à vos promesses, à vos protestations. Dès ce moment je fus un chaud partisan de votre élection. Aussi lit-on dans les procédés d'une assemblée qui eut lieu le 20 Septembre 1831, la proposition suivante, qui, après quelque discussion, fut adoptée unanimement.

"Mr. Lafontaine fait motion, secondé par Mr. O. Berthelet, de résoudre comme l'opinion de cette Assemblée, qu'il convient de soutenir la *candidature* de Dominique Mondelet, Ecuier, à la prochaine élection du Comté de Montréal."

Le onze Octobre approchait.—Les partisans de Mr. Ducharme fesaient beaucoup d'efforts. Les vôtres n'en fesaient pas moins. Mr. Léprohon avait déjà abandonné la lutte. Vous n'ignorez pas les difficultés que l'on éprouvait à convaincre les habitants, surtout les anciens, qu'ils consulteraient mieux leurs intérêts politiques en vous donnant leurs suffrages, de préférence à votre adversaire. " Nous avons de l'expérience," nous disaient-ils. Ce mot, plein de vérité, ne demande aucune explication ; vous savez ce que ces honnêtes gens voulaient dire. Plusieurs répondaient : " nous n'avons pas autant de confiance que vous, en Mr. Mondelet ; mais puisque vous nous assurez qu'il est si bon patriote," les uns ajoutaient : " nous voterons pour lui," les autres, " nous ne voterons pas du tout." Mais tous disaient, " s'il nous trompe, nous vous en ferons des reproches." Aussi n'y ont-ils pas manqué. Il semble que ces honnêtes gens vous connaissaient déjà mieux que nous. C'est une bonne chose que l'expérience.

Le onze Octobre arrive : vous vous présentez aux *hustings* ; et les électeurs ont le plaisir de vous entendre dire : " Ce concours nombreux qui m'entourne témoigne d'une manière frappante que vous sentez toute l'importance de l'occasion qui vous réunit, du vif intérêt que vous inspire une affaire aussi grave que celle de ce jour, de l'estime que vous faites du haut et inappréciable privilège de prendre une part active aux affaires de votre pays, en venant des diverses parties de cette Isle riche et florissante, pour choisir un organe de vos désirs, un interprète de vos volontés et de vos besoins. Votre éducation politique avancée d'un demi siècle par les évènements de ces dernières années, vous montre dans le système représentatif un ressort aussi puissant qu'indispensable dans l'œuvre du bonheur social, un levier sûr pour extirper les abus, une source féconde de biens et d'améliorations en tous genres ; dans la position particulière de notre pays, colonie lointaine et séparée de la métropole par des mers immenses ; la représentation sera toujours le seul contrepoids efficace à l'autorité par sa nature usurpatrice et jalouse de la liberté. C'est par ses Représentans, par eux seuls, que

" le p
 " trat
 " Mè
 " imp
 " par
 " ces
 " mir
 " tati
 " nel
 " dis
 " ret
 " I
 " enc
 " ont
 " qu
 " qu
 " Re
 " pel
 " ma
 " cul
 " d'
 Vo
 impo
 de vo
 Lo
 cour
 le fai
 les t
 "
 " ch
 " m
 " ur
 " tr
 " da
 " su
 " g
 " p
 " er
 " fa
 " je
 " q

“ *le peuple de ce pays se conservera sur toutes les adminis-*
 “ *trations, ce contrôle salutaire dont l'éloignement de la*
 “ *Mère-Patrie lui interdit l'exercice. Il est donc d'une*
 “ *importance vitale que votre représentation soit distinguée*
 “ *par son énergie, sa fermeté et ses lumières. C'est avec*
 “ *ces qualités jointes à une persévérance qui l'a fait ad-*
 “ *mirer partout où elle a été connue, que notre représen-*
 “ *tation a fini par nous assurer un contrôle constitution-*
 “ *nel sur vos deniers, source première des malheureuses*
 “ *dissensions qui ont si longtems déchiré la Province et*
 “ *retardé son avancement.*”

“ De NOMBREUX AMIS, avec un plus grand nombre
 “ encore de mes concitoyens, avec lesquels mes relations
 “ ont été moins intimes, ont eu LA BONTE' DE CROIRE
 “ qu'ils rencontreraient chez moi des dispositions à ac-
 “ quérir les qualités nécessaires pour former un digne
 “ Représentant. C'est leur jugement que vous êtes ap-
 “ pelés à ratifier, ou à marquer de votre désapprobation ;
 “ ma conduite publique et privée, mes opinions, mes fa-
 “ cultés, mes faibles moyens de vous servir, voilà autant
 “ d'objets sur lesquels vous êtes mes juges naturels.”

Vous traitez ensuite plusieurs questions de la première
 importance pour le pays, et les électeurs ont l'avantage
 de vous voir exprimer la manière dont vous les considérez.

Lorsque vous en venez à certains bruits qu'avaient fait
 courir plusieurs personnes plus ou moins justifiables de
 le faire, vous exprimez votre aversion pour les places dans
 les termes les plus forts :

“ J'en viens à des calomnies et à des soupçons. *Je*
 “ *cherche des places, dit-on ; c'est l'ambition qui est mon*
 “ *mobile ! Rappelez-vous l'empressement avec lequel*
 “ *une administration perverse accueillait les Canadiens*
 “ *traîtres à leur Pays et à leurs compatriotes. M'a-t-on vu*
 “ *dans ces tems-là aspirer à la faveur des autorités ? me*
 “ *suis-je même tenu dans une neutralité que certaines*
 “ *gens se permettent quand leur intérêt leur dicte d'im-*
 “ *poser silence à leurs sentimens ? ou n'ai-je pas plutôt*
 “ *en maintes occasions proclamé hautement comme je l'ai*
 “ *fait lorsque j'ai d'abord sollicité vos suffrages, et n'ai-*
 “ *je pas aussi prouvé par mes actions et quelques services,*
 “ *que mes professions étaient les opinions qui ont été*

“celles de ma vie passée comme elles le seront de ma vie future. N'en ai-je pas reçu la peine ? Est-il un membre de ma famille qui n'ait été frappé ? Est-ce donc maintenant que j'irais me deshonor^{er} gratuitement ?

“La noble profession que depuis onze ans j'exerce avec honneur et avec indépendance et non sans succès, grâce à la bienveillance de mes concitoyens, et mes travaux, me donneront mieux que toutes les places des hommes de vous servir, bien mieux que ne pourrait faire celui qui tient son existence du bon plaisir d'une autorité quelconque. Il ne me conviendrait pas de vous parler de mes services ; ils réfutent victorieusement des soupçons qui, dans tous les cas, ne doivent pas trouver place dans des cœurs honnêtes. QUANT A MON CŒUR, IL EST CANADIEN, ET IL LE SERA TOUJOURS. Il n'appartient qu'à des âmes ignobles de soupçonner des motifs sordides et intéressés. Ils ne peuvent concevoir que servir son pays, est une belle, une ample récompense. C'EST LA SEULE QUE J'ATTENDE ET QUE JE VEUILLE RECEVOIR.”

Ce discours reçut les applaudissemens qu'il méritait. La victoire fut votre récompense. Un grand nombre d'électeurs vous décernèrent un triomphe. Mr. Charles Mondelet n'a pas oublié sans doute la proposition qu'il fit et soutint avec tant de chaleur de faire porter en tête de cette procession, “un grand drapeau tricolore.” (Il n'avait probablement pas encore vu le drapeau de Mr. Jones, qui paraît avoir eu sur lui un effet vraiment magique.) Dans cette fête, l'on vous voyait dans un carosse, à côté de ce Patriarche de 1810, à qui vous deviez en grande partie vos heureux succès, et qui plus tard, lorsque la Chambre déclara votre siège vacant, fut désigné d'un mouvement spontané, par les électeurs de ce Comité, pour votre successeur. En avez-vous jamais appelé à l'opinion consciencieuse de ce vieillard septuagénaire sur le mérite de ce vote des Représentants du Pays ? Tôt ou tard vous entendrez sa voix vous reprocher votre apostasie.

Votre élection vous ouvrait une belle carrière. Vos amis se félicitaient qu'imb^u des principes que vous aviez manifestés au *hustings*, vous marcheriez constamment à la tête de cette réforme que nécessitait le mauvais système

d'adm
par s
nonci
louse
peu

“ qui
“ et

Vo

des p

intéré

chez

soupi

“ cell

petite

Lord

âme i

donn

de se

des n

seule

faire

C'

tés, d

de co

des f

const

ne p

intér

pas

pers

la na

de n

mair

plut

vers

Dall

sent

teurs

Can

dans

verr

d'administration qui pèse sur le pays depuis si longtems, par suite des méfaits de "cette autorité" que vous dénonciez comme étant "par sa nature, usurpatrice et jalouse de la liberté." Vous reconnaissiez qu'à une époque peu réculée, il y avait eu "une administration perverse" qui n'accueillait que les Canadiens traîtres à leur pays "et à leurs compatriotes."

Vous soupçonner à cette époque capable de chercher des places, c'était vous supposer "des motifs sordides et intéressés." De tels soupçons ne pouvaient naître que chez "des calomniateurs et des âmes ignobles." Vous ne soupiriez qu'après une seule, belle et noble récompense, "celle de servir votre pays dans la représentation." Une petite question, s'il vous plait, Mr. Dominique Mondelet : Lord Aylmer fut-il, à vos yeux, "un calomniateur, une âme ignoble," lorsqu'il vous offrit, ou condescendit à vous donner une place de Conseiller Exécutif, et un manteau de soie ? N'était-ce pas de sa part "vous soupçonner des motifs sordides et intéressés?" Il oublia donc "cette seule, belle et noble récompense" qui semblait, au *hustings*, faire l'unique objet de vos désirs.

C'est ici l'occasion d'invoquer une de ces grandes vérités, devant lesquelles la noire calomnie est toujours obligée de courber son front d'airain, parce qu'elles reposent sur des faits incontestables. Cette vérité, que nos malheurs constants doivent nous faire regarder comme un axiôme, ne peut être révoquée en doute que par des personnes intéressées à le faire. Nos administrations ne se composent pas seulement du chef de l'Exécutif, mais bien de ce haut personnage, et de ses employés. C'est par l'ensemble et la nature de leur conduite qu'on peut juger du caractère de notre Gouvernement Provincial. Je vous le demande maintenant, Mr. Dominique Mondelet, leurs principes, ou plutôt vos principes sont-ils changés ? Les Conseillers *per-vers* qui ont, suivant vous, rendu l'administration du Lord Dalhousie insupportable à vos compatriotes, ne remplissent-ils pas encore les Conseils de Lord Aylmer ? Les *ser-vi-teurs* publics ne sont-ils pas encore les mêmes ? Combien de Canadiens, fermes et indépendants de caractère, sont entrés dans les emplois et ont obtenu la confiance de nos Gouverneurs, par cela seul qu'en 1827, ils avaient bien mérité

du Pays, et avaient opposé, par devoir et par conscience, une ferme résistance à un système SUBVERSIF du Gouvernement établi par la loi ? Si leur résistance avait été constitutionnelle et bien fondée, ils avaient agi dans l'intérêt et pour le bien-être des sujets de Sa Majesté. Dans ce cas, il était de l'honneur et du devoir d'une administration, sincèrement amie des libertés publiques, de les accueillir favorablement, et de repousser de son sein ces Conseillers perfides qui avaient fait d'un honnête militaire, un tyran sous le manteau civil. Mais non, il n'en pouvait être ainsi, le système est resté le même, et n'a éprouvé aucune altération. Si donc, l'administration du Comte Dalhousie, ainsi que vous l'avez dit, signé, publié, proclamé, fut *perverse*, celle d'aujourd'hui ne l'est pas moins. Pourrait-il en être autrement, lorsque ce sont les mêmes hommes qui la composent, excepté que le chef actuel s'appelle Mathieu Aylmer, et non George de Dalhousie ? Les principes qui leur ont servi de règles de conduite, n'ont point changé. Le caractère de leurs actes publics est le même. Ils sont tous marqués au coin de la mauvaise foi et des préjugés, ou bien ils décèlent une ignorance totale des besoins et des progrès du pays. Le départ d'un Gouverneur n'a jamais changé le caractère de ses employés. La seule différence qui existe entre l'administration du Comte Dalhousie, que vous avez appelée *perverse*, et celle qui nous régit aujourd'hui, c'est que sous la première on respectait au moins la vie des sujets de Sa Majesté, mais que, sous la seconde, les citoyens sont fusillés et poignardés dans les rues !! Et cependant, Mr. Dominique Mondelet, où est la justice ? Vous le savez, un *Ukase* l'a "contrôlée !" Cette différence n'est certainement pas à l'avantage de l'administration qui a su, dans ces circonstances malheureuses, vous faire entrer dans son sein, sans que probablement vous l'avez *cherché*. De là je conclus que, suivant votre opinion, de même que sous le régime du Comte Dalhousie, on "n'accueille aujourd'hui que les Canadiens traîtres à leur pays et à leurs compatriotes." Une chétive place de Coronaire vient-elle à vaquer, on ne trouve même pas aux Trois-Rivières, un Canadien DIGNE, aux yeux du Chef de l'Exécutif, de la remplir. Il faut récompenser le mérite ; il

faut i
Gaze
lution
plois
nadié
pour
doit s
régér
d'une
" du
" Ri
" d'
Le
depu
tiens.
de le
une c
mer
jeter
cœur
Mr.
could
raux
santé
Son
en p
vous
cette
don
sa S
parl
dan
seill
intie
O
que
" A
dit
sir
" v
" C

faut la donner à l'un de ces écrivains collaborateurs des Gazettes qui sont désignées dans cette dix-neuvième résolution rapportée plus haut. Si le dispensateur des emplois publics n'a pu trouver aux Trois-Rivières un Canadien assez "traître à son Pays et à ses compatriotes" pour mériter une faveur de l'Administration, votre frère doit se dire souvent à lui-même que cette ville est bien régénérée depuis 1826. Ainsi s'est accompli le souhait d'une Gazette qui avait dit à cette époque, en parlant "du Journal Electorique" que "les Electeurs des Trois-Rivières n'étaient pas les premiers qui avaient eu besoin "d'être électrisés."

Le besoin d'une association politique se faisait sentir depuis longtemps. C'était souvent le sujet de nos entretiens. Vous faisiez même un reproche à vos compatriotes de leur indifférence à ce sujet. Votre élection présente une occasion favorable. On suggère un diner pour former une réunion d'amis, et commencer par ce moyen à jeter les bases de cette association que nous avons tant à cœur. Cette fête a lieu; une quarantaine de *radicaux*, Mr. Dominique Mondelet à leur tête, portent les *trois couleurs* à la boutonnière, en signe de sentimens libéraux, et passent une veillée agréable, en s'égayant par des santés patriotiques. Si par hasard vous en avez parlé à Son Excellence, (simplement pour avoir le plaisir de lui en parler, s'entend,) lui avez-vous dit combien de fois vous avez bu à sa santé dans le cours de ce diner? Si cette cérémonie a été oubliée, cela ne pouvait-il pas vous donner l'occasion, par hasard, de parler de révolution à sa Seigneurie, (simplement pour avoir le plaisir de lui en parler, s'entend?) Car là où vous étiez présent, tout était dans l'ordre. Autrement vous n'auriez pas été fait Conseiller Exécutif, dépositaire de la confiance, des secrets intimes de Lord Aylmer.

Cependant quel beau diner! Il est presque impossible que vous n'en ayez pas encore quelques légers souvenirs. "Au nouveau Représentant du Comté de Montréal," dit le Président: aussitôt les convives voient avec plaisir Mr. Dominique Mondelet se lever et parler "de l'avenir de sa belle et chère Patrie! de l'avenir du jeune "Canada!" Quelles étaient belles ces inspirations, aux-

quelles le signe *tricolor* n'était pas sans avoir quelque part. C'est là que, dans un fort joli discours, aussi bien prononcé qu'étudié, vous nous retraçâtes le tableau hideux des malheurs politiques du Pays. C'est là que vous vous exprimâtes librement sur le caractère des "Loyaux Sujets." La comparaison que vous fîtes de notre système de Gouvernement avec celui "de la grande et belle République," n'était pas beaucoup à notre avantage. Dans vos voyages, vous aviez puisé des idées de liberté que vous promettiez d'utiliser et de mettre en pratique, dans l'intérêt de vos compatriotes. (En avez-vous jamais parlé à Son Excellence, simplement pour avoir le plaisir de lui en parler, s'entend ?) L'Angleterre ne devait rien nous laisser à envier des institutions Américaines. Le seul moyen pour elle de conserver longtems ces belles Colonies du Nord, qui devaient tôt ou tard former "une nation indépendante," reposait dans l'adoption du système électif dans toute son étendue possible. Cette opinion d'une politique sage et libérale, vous l'avez soutenue ou du moins vous avez affecté de la soutenir quelque tems après ; vous l'avez même appuyée dans la Chambre d'Assemblée. J'en donnerai bientôt la preuve. On ne peut cesser de parler de ce diner sans dire un mot de Mr. Charles Mondelet. — Comme vous n'étiez pas encore un "Loyal Sujet," ce n'est qu'un acte de justice envers vous, que de vous rappeler le souvenir de cette joie si vive que vous paraissiez éprouver à cette fête, en regardant avec des yeux d'ARGUS, votre boutonnière à laquelle se faisait remarquer un des plus beaux *tricolors* de l'Assemblée. Il était vraiment plus beau que le mien. J'en étais presque jaloux.

La seconde Session de ce Parlement approchait. De grandes questions politiques allaient occuper toute notre attention, entr'autres, la composition et la réforme entière des Conseils. C'est ici que Mr. Charles Mondelet se rappelle son zèle de 1826. Votre élection l'avait électrisé. Il entre de nouveau dans l'arène politique, et sous la signature "PENSEZ-Y-BIEN" publie ces quatre fameux écrits, dont le dernier, dans lequel il se prononçait fortement en faveur d'un Conseil Electif, a fait jeter dans les cachots, un citoyen respectable qui n'avait commis d'autre crime que de partager et donner publicité, dans son Journal, à vos opinions politiques.

C
cun
vous
d'en
d'ho
qu'il
qu'il
prop
yau
j'inv
je ne
suis
dans
fait
qu'
let a
rité
notr
ler p
Ayl
l'on

JE s
m
j
d

M.
I
dar
livr
pré
fort
me
peu
pay
nou
Jar
du

Ces quatre "PENSEZ-Y-BIEN" ne demandent aucun commentaire. Je les livre au public. Les Canadiens vous ont déjà jugés, et nos adversaires aussi. Plusieurs d'entr'eux, en qui j'aime à reconnaître des sentimens d'honneur, et que j'estime, m'ont déjà exprimé l'opinion qu'ils avaient de votre caractère. Cependant je veux qu'ils vous jugent mieux, s'il est possible, et cela par vos propres écrits. J'invite les plus *Loyaux* parmi "les Loyaux Sujets par excellence," à les lire attentivement, et j'inviterais même à le faire, Sa Seigneurie Lord Aylmer, si je ne craignais pas de manquer aux bienséances, car je suis du nombre de cette MAJORITE' à qui Son Excellence, dans ce discours "si bien pensé, si sage et si à propos," a fait le compliment gracieux et bien tourné de ne posséder qu'"un esprit faible ou déréglé." Mr. Charles Mondellet a dit que ce discours était "plein de sagesse et de vérité;" c'est sans doute parceque, d'après le principe de notre *excellente* Constitution, Sa Majesté était censée parler par la bouche de Mathieu Whitworth Aylmer, Lord Aylmer de Balrath. Oh! si Sa Majesté voyait tout ce que l'on fait et tout ce que l'on dit en son nom!!

Première Lettre du Pensez-y-Bien.

JE sais qu'il y a un esprit de résistance dans le cœur de mes compatriotes; qu'ils évaluent la vie non par ses jouissances, mais bien par l'indépendance et la dignité de leur condition.

JUNIUS, Lettre XXX.

M. L'EDITEUR,

LES épreuves qu'ont eues les habitans de ce pays, les dangers qu'ils ont plusieurs fois courus *d'être écrasés et livrés à la merci d'une caste d'hommes aveuglés par leurs préjugés, et poussés par leur désir de dominer,* sont de fortes raisons pour tenir le peuple Canadien continuellement sur le qui-vive.—L'apparence de tranquillité qui, peut-être, rassure beaucoup de gens amis sincères de leur pays, est, je le crois, l'état le plus dangereux dans lequel nous puissions nous trouver, je m'explique: depuis Sir James Craig jusqu'à cette année, quel a été le système du Gouvernement que l'on a suivi à notre égard? Sous

le despote que je viens de nommer la terreur était à l'ordre du jour, la tyrannie la plus insupportable était exercée, au point que le Ministère Anglais s'aperçut qu'il était tems de s'en relâcher un peu, et d'envoyer un Gouverneur capable de tout ramener. Sir George Prevost fut l'ange de paix, je rends justice à ses motifs, sa conduite a été honnête, et, disons-le, il a sauvé le pays. *Sir George promettait et il tenait, en sorte qu'il est à présumer qu'il a fait aux Canadiens plus de bien qu'on l'aurait désiré en Angleterre, il fut donc rappelé.* Depuis son départ, tout le monde a eu occasion de connaître *les vacillations du Ministère Anglais* dans ses propositions à la colonie, tout y est *changeant et incertain*, une seule chose ne l'est pas, et c'est *le désir et le plan bien marqués de tout essayer, d'accorder aussi peu que possible, et surtout de nous amuser.*

Je passe au Lord Dalhousie, car mon objet est de faire bien comprendre à mes compatriotes *les ruses du Ministère Anglais.* Cette administration du Lord Dalhousie, à jamais exécration, peut être peinte d'un seul trait : *si l'on n'y eût mis fin, elle ne nous eût laissé d'autre alternative que de confier notre cause à la providence.* Le ministère le comprit fort bien alors, et vite l'on envoya, qui ? *Un renard des plus fins,* (qu'on me permette cette expression,) sir James Kempt muni d'instructions et d'injonctions (sir James Murray le Ministre des Colonies l'a avoué dans la Chambre des Communes) de ne donner l'avantage à aucun des partis. Qu'on se rappelle la conduite *hypocrite, les manières patelines et séduisantes* de Sir James Kempt, les promesses multipliées qu'il a faites sans en avoir accompli entièrement une seule, et l'on s'expliquera facilement pourquoi il n'est pas demeuré plus longtems en Canada ; c'est parce qu'il était rendu au pied du mur, et qu'il ne pouvait plus *duper* les gens. Quel mal cette administration *mielleuse* n'a-t-elle pas fait au pays ! L'énergie déployée en 1827 et 1828, par les 87,000 patriotes dans leurs requêtes vigoureuses et la prononciation de leur détermination à se faire rendre justice et à *l'obtenir*, l'impression de cette fermeté de notre part, ont produit sur le Ministère Anglais, la nécessité qu'il a vue de nous rendre justice, *afin d'éviter que nous ne nous la fissions nous-mêmes,* la perspective que nous avons alors de nous

faire respecter, *d'en imposer et d'arracher par la nécessité, ce qu'un sentiment de justice ne pouvait pas porter les Ministres à nous accorder*, tout cela, Canadiens, oui tout cela, a disparu comme un songe, par la manifestation opérée par *les mesures insidieuses, les promesses trompeuses, et les manières patelines d'un homme bien fait pour être* L'INSTRUMENT D'UN MINISTÈRE QUI NOUS JOUE.

La tranquillité régné en Canada, mais à quel prix ! il m'en coûte de le dire. . . . au prix du sacrifice sinon volontaire, au moins obtenu, de la fermeté de plusieurs Canadiens distingués ! Tirons le rideau, espérons que ce mal ne durera pas. . . . Nous voilà donc tranquilles ! Canadiens, c'est ici que j'en voulais venir. Rappelez-vous toutes les *tentatives infructueuses des Ministres pour nous asservir*, n'oubliez pas *l'Union !* Nos ennemis n'ont pas réussi, *cela n'est pas leur faute, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu*. Les Ministres sont donc bien convaincus, du moins ils doivent l'être, que la force ne saurait leur réussir, il faut un autre moyen, c'est *l'émigration*. Voilà le pays qui se remplit d'émigrés de la Grande-Bretagne, qui à l'injustice de nous envoyer un surcroît de population pauvre et dénuée de ressources, et que l'humanité nous porte à secourir à nos dépens, lorsqu'ils sont jetés pour ainsi dire au milieu de nous. Depuis quelques années le *débordement* sur nos côtes, de cette population étrangère, est extraordinaire ; rien n'est négligé par le gouvernement pour faciliter à ces nouveaux venus, les moyens de s'établir sur les terres incultes, tandis que *toutes les entraves* ont été mises, depuis nombre d'années, à l'établissement de nos jeunes Canadiens, sur les terres appelées terres de la Couronne.

Les seigneuries sont environnées de townships, en sorte que si l'on réussit à peupler de ces étrangers, tous les townships, nous serons cernés, et du train que l'on y va, la majorité dans le pays, ne sera pas longtems de Canadiens. Alors qu'en sera-t-il ? Hélas ! la réponse est faite, nous serons en minorité, et *si une minorité a déjà voulu nous faire la loi, comment serons nous traités par cette majorité étrangère ?* Je tremble quand je pense à *l'avenir qui nous attend*, si nous demeurons endormis, et ne prenons pas, sans perdre un instant, les moyens de parer le coup

qui nous *anéantira*, que dis-je ! *Oh ! s'il pouvait nous anéantir, mais-non, nous vivrons pour être esclaves !!!*

Je reviendrai sur ce sujet, M. l'Éditeur, si vous jugez cet écrit digne d'occuper une place dans votre feuille que je regarde comme la *trompette qui doit sonner l'alarme*.

Demain, va s'ouvrir notre Parlement. Que nos mandataires s'occupent au plutôt de l'émigration, qu'ils adoptent des mesures sérieuses, qu'ils ne s'y trompent pas, l'orage approche.

PENSEZ-Y-BIEN.

“ Caste d'hommes privilégiés, aveuglés par leurs préjugés ; désir de dominer ; Canadiens écrasés ; vacillations du Ministère Anglais ; désir et plan de nous amuser ; ruses du Ministère Anglais ; Sir James Kempt, était un *renard des plus fins* ; sa conduite hypocrite, ses manières patelines et séduisantes ; c'était un homme bien fait pour être l'instrument d'un ministère qui nous joue ; tentatives infructueuses des Ministres pour servir les Canadiens ; débordement d'une population étrangère ; une majorité étrangère nous anéantira ; nous vivrons pour être esclaves !!!

Ainsi s'exprime “ Pensez-y-bien.” *Quantum mutatus ab illo !*

Voyons la seconde Lettre. La Session du Parlement était ouverte, Mr. Dominique Mondelet avait déjà commencé sa carrière, en revendiquant l'honneur de la chambre, et conservant son indépendance, par son vote en faveur de l'expulsion de Mr. Christie.

LETTRE II.

Je sais qu'il y a un esprit de résistance dans le cœur de mes compatriotes ! qu'ils évaluent la vie non par ses jouissances, mais bien par l'indépendance et la dignité de leur condition.

JUNIUS, Lettre XXX.

M. L'ÉDITEUR,

DANS ma dernière lettre, j'ai avancé que la tranquillité qui régnait dans le pays est peut-être l'état le plus dangereux dans lequel nous puissions nous trouver. Cette assertion paraîtra un peu paradoxale, aux yeux de plusieurs de nos compatriotes qui pour cela n'en sont pas

moins les amis de leur pays, mais qui habitués à une vie tranquille, fatigués de l'administration orageuse du Lord Dalhousie, et *bercés de l'espoir d'un avenir plus heureux*, tout en ne faisant aucun effort pour se la procurer, contemplent d'un œil indifférent la stagnation actuelle de nos affaires politiques. Je prie donc ceux de mes compatriotes qui s'endorment ainsi sur le bord du précipice, de me permettre de leur dire un mot des conséquences que peut produire l'apathie dans laquelle ils sont actuellement, *dans un tems où nous sommes peut-être à deux doigts de notre perte.*

L'on m'accordera facilement que le plus sûr moyen de n'être pas surpris, c'est de veiller et d'être sur ses gardes, et l'on ne fera non plus aucune difficulté de convenir que depuis un grand nombre d'années, *l'on ne cesse de nous tendre des embûches pour nous amener peu à peu, dans l'abysses que l'on nous creuse, et dans lequel l'on cherche à nous précipiter avec nos institutions et tout ce qui tient à notre existence politique.* Il paraîtra évident à tout homme qui réfléchira un instant, que plus nous serons tranquilles, peu soupçonneux, indifférens, et plus nous courrons de danger de tomber *dans les filets de nos ennemis* dont l'activité n'est pas le moindre des ressorts qu'ils font jouer contre nous. Ceci est d'autant plus facile à saisir, c'est que plus nous serons tranquilles, moins nous serons défiants, et moins méchans, et moins redoutables nous paraîtront nos adversaires, moins à craindre *leurs plans artificieux*, et plus facile pour eux de les mettre à exécution. La première conséquence qui en découlera, sera de les enhardir, et cette hardiesse encouragée les rendra *plus méchans, l'impunité* leur paraîtra plus que probable, et on les verra *tout tenter.* Les mesures que nous regardions comme *les trames les plus noires contre nos libertés*, nous sembleront des essais constitutionnels, et de pas en pas, d'engourdissement en engourdissement, nous perdrons notre énergie et par suite nécessaire, *notre liberté.*

Les Canadiens doivent se défier particulièrement *de la bonté de leur cœur*, de leur trop grande disposition à tout oublier, *ce sera leur perte*, s'ils n'y prennent garde. Cette disposition de leur part les habituera insensiblement à oublier même *les outrages les plus sanglans que l'on fait à notre nation, à nos lois, à notre langue, et les menées*

sourdes que l'on a ourdies contre nos institutions religieuses, les calomnies que l'on a multipliées contre notre vénérable, notre vertueux clergé catholique. Je le dis et je crois la chose certaine, du moment que notre cœur ne nous portera plus à venger ces insultes que des hommes libres ne doivent pas supporter, nous pourrons compter les heures de notre asservissement et notre dégradation. C'est en 1831 surtout qu'il ne doit pas être dit que les Canadiens ne pensent plus aux scènes de 1827 et 1828 ; qu'ils ont perdu de vue l'histoire des projets criminels que chaque année a vu naître, depuis qu'un traité, effet du hasard, nous a assujettis à des conditions que la faiblesse physique mettait hors d'état de rejeter, qu'ils oublient leur obligation de transmettre à leurs enfants une liberté assurée, et non pas un phantôme de liberté, n'ayant pour appui que les bonnes dispositions de la Bureaucratie. Non il n'en sera pas ainsi, les Canadiens ne seront pas victimes de leur douceur naturelle, et de leur extrême politesse que nos ennemis prennent pour un manque de caractère, une bassesse et une lâcheté qui ne sauraient trouver place chez nous.

Sans renoncer à cette affabilité de manières qui les distingue et qui rend si agréable leur commerce, les Canadiens devraient se restreindre un peu dans leurs nombreux moyens de dissipation ; il n'est que trop juste que nous nous amusions, mais aussi il est nécessaire de nous instruire, et nous ne pouvons mieux faire que de prendre pour modèles nos voisins les citoyens des Etats-Unis, pays heureux où régnent la liberté, les lumières et l'aisance, et où tous les genres d'occupations tendent au bien général. La cause de ce bonheur est principalement l'éducation du peuple Américain ; cette éducation leur vient de l'excellence de leurs écoles, et de la lecture des Gazettes dans lesquelles le cultivateur le moins à l'aise, le plus éloigné, le plus enfoncé dans les bois, apprend les principes de son état et toutes les affaires du pays, qui l'intéressent de si près ; car rien de plus certain, que des gazettes bien rédigées et dans l'intérêt du peuple doivent être mises au nombre des meilleurs livres d'instruction qu'on puisse mettre entre les mains des citoyens d'un pays.

Je saisis cette occasion de supplier mes compatriotes de s'empresser de souscrire à quelque gazette dans les in-

téré
bert

Q

bitan

se p

unic

à la

fem

ou a

quit

alon

men

et e

réfl

ils

il es

qui

des

cult

poli

cour

que

n'en

S

est

l'in

il e

sur

ten

peu

LE

tab

21

“

“

“

“

“

“

“

térêts du pays, et si l'on me le permet, je prendrai la liberté de suggérer un plan facile à exécuter.

Que dans chaque concession, un certain nombre d'habitans se réunisse pour souscrire une somme légère pour se procurer la gazette, que l'on convienne d'un lieu de réunion, un jour chez l'un, un jour chez l'autre, où se fera, à la soirée et le Dimanche, la lecture de la gazette. Les femmes ou les jeunes filles qui savent lire, les jeunes gens ou autres, ou les enfans qui sont à l'école, pourront s'acquitter de cette besogne facile, mais importante. C'est alors que tous les habitans du pays sauront continuellement ce qui se passe au Gouvernement, au Parlement, et en Angleterre, sur leurs affaires. Je les supplie de réfléchir un instant sur cette importante matière, et ils comprendront immédiatement de quelle nécessité il est pour eux de s'instruire, de ne rien ignorer de ce qui se passe, et de devenir *les égaux et les supérieurs des étrangers*, en éducation, en connaissance sur l'agriculture &c. *Ce sera le moyen de conserver notre existence politique, et de n'être jamais esclaves, puisque nous serons courageux pour défendre nos libertés, à proportion du prix que nous y mettrons ; or comment y mettre du prix, si nous n'en connaissons pas toute l'étendue ?*

Si ce plan que je soumets avec la plus grande déférence est mis à exécution, l'on verra bientôt le peuple sortir de *l'indifférence et de la tranquillité effrayantes* dans lesquelles il est, et dont la seule cause est le défaut de renseignemens sur l'état des affaires politiques, sur *les pièges qu'on lui tend pour lui arracher son bonheur, et pour faire d'un peuple vivant dans l'aisance, LES CHARROYEURS D'EAU ET LES BUCHEURS DE BOIS DES ETRANGERS* qui viennent s'établir au milieu de nous.

21 Nombre, 1831.

PENSEZ-Y-BIEN.

“ Les Canadiens sur le bord du précipice, à deux
 “ doigts de leur perte ; on leur tend des embûches pour
 “ les faire tomber dans l'abyme, avec leurs institutions et
 “ leur existence politique ; filets de nos ennemis ; leurs
 “ plans artificieux ; leur méchanceté ; trames les plus
 “ noires ; la bonté de leur cœur sera la perte des Cana-
 “ diens ; outrages les plus sanglants faits à notre nation ;
 “ menées sourdes contre nos institutions religieuses, ca-

“ l’omnie contre notre vénérable, notre vertueux Clergé ;
 “ insultes que des hommes libres ne doivent pas suppor-
 “ ter ; asservissement et dégradation des Canadiens ;
 “ projets criminels ; PHANTOME DE LIBERTE’, n’ayant pour
 “ appui que les bonnes dispositions de la bureaucratie.

“ LES CANADIENS DOIVENT PRENDRE POUR MODELES
 “ LES ETATS-UNIS, PAYS HEUREUX ; PIEGES TENDUS
 “ POUR ARRACHER AU PEUPLE SON BONHEUR, ET FAIRE
 “ DES CANADIENS LES CHARROYEURS D’EAU ET LES
 “ BUCHEURS DE BOIS DES ETRANGERS”

Tel est le caractère de cette seconde lettre de Mr. Charles Mondelet ; telle était à ses yeux la situation du Pays en Novembre 1831, au commencement de la carrière parlementaire de son frère. Les choses n’ont pas changé ; mais l’auteur de cet écrit. . . !! Que ceux qui sont de bonne foi parmi nos adversaires, se rendent compte d’un changement aussi facile d’opinions politiques !

Le troisième écrit signé “ Pensez-y-bien ” a sans doute été publié par Mr. Charles Mondelet, pour ces “ trans-
 “ marins que *la masse des idées* a fait émigrer dans ce
 “ pays pour s’approprier nos espèces.” Je leur en recommande la lecture. Ce sont eux qui sont appelés dans cette occasion à apprécier le caractère politique de l’auteur.

LETTRE III.

A l’Editeur de la Minerve.

MONSIEUR, — *L’émigration* qui devait sitôt faire le sujet des travaux de la Chambre d’Assemblée, est encore dans l’oubli. Si des questions et des mesures d’un grand intérêt n’avaient pas depuis le commencement de la session occupé l’attention du corps représentatif, je ne sais comment le public pourrait se rendre compte du silence observé jusqu’à présent sur *la plus importante* de toutes les mesures dont devrait s’occuper la Chambre.

Les communications qui nous ont été faites de la part des ministres, la considération qu’y ont donnée nos membres, un nouveau système de judicature à organiser, &c. voilà autant d’objets qui nous intéressent vraiment, mais doivent-ils entrer en comparaison, en fait d’importance, avec *l’Emigration qui menace d’inonder le Canada ?*

Pour peu que l'on se rappelle les *anecdotes* bien connues de ces émigrés dont l'âme tout à-fait bonace les portait à dire à nos braves habitans, *vous verrez bien autre chose dans quelques années, nous sommes envoyés ici pour vous dompter*, l'on doit se former sans difficulté une idée de la manière dont nous serons traités, lorsque tous ces étrangers appuyés peut-être alors par quelque ministère à mauvais desseins, se seront assurés une majorité dans le pays.

Que la Chambre y songe sérieusement, et s'occupe sans plus tarder d'une mesure aussi importante, L'EMIGRATION, qui causera notre anéantissement, si nous n'en arrêtons les progrès.

PENSEZ-Y-BIEN.

——— 12 Décembre, 1831.

Faites-nous donc le plaisir, Mr. Charles Mondelet, de nous dire si votre cruelle prévision est arrivée. Les "Loyaux Sujets" ou plutôt ces "personnages transmarins que la masse des idées a fait émigrer dans nos paisibles bois" ne seraient-ils pas maintenant appuyés "par quelque ministère à mauvais desseins ?"

Les lecteurs ont déjà pu juger de "la pureté de vos motifs," Mr. Charles Mondelet. J'en viens maintenant à une époque plus importante, celle de la publication de votre quatrième "PENSEZ-Y-BIEN," le 9 Janvier 1832, trois ou quatre mois avant que vous ayez prouvé aux électeurs des Trois-Rivières, et au pays entier qu'ils avaient "un traître dans l'ex-éditeur de L'ARGUS.

LETTRE IV.

Les Elections populaires rendent les Supérieurs courtois envers le peuple. PALEY,
Philosophie morale et politique.

A l'Editeur de la Minerve.

MONSIEUR,

La Chambre d'Assemblée sera sous peu de jours appelée à se prononcer sur une mesure aussi importante en elle-même que dans ses résultats, je veux dire l'abolition ou la réorganisation par la voie de l'élection, d'un corps qui, à peu d'exceptions près, a été invariablement en opposition au bien du pays.

Je ne prétends pas approfondir ici la question de savoir s'il conviendrait qu'il y eût dans cette province un Conseil électif, et s'il serait plus à propos qu'il n'y eût pas de Conseil.—*Je ne me dissimule pas qu'on peut donner des raisons plausibles pour l'abolition, et qu'il en existe de très-fortes pour la réorganisation du Conseil, par la voie de l'élection.* Ce corps, s'il est électif, diront ceux qui veulent abolir celui que nous avons actuellement, ne représentera d'autre intérêt que celui que représente la Chambre d'Assemblée; ses pouvoirs émaneront de la même source, la voix du peuple exprimée aux *hustings*, et à quoi bon deux corps pour représenter des intérêts déjà représentés par la Chambre?—*Voilà, je l'avoue, des raisons plausibles.* Mais qu'il me soit permis, avec déférence pour l'opinion des autres, de répondre que malgré les preuves de sagesse données par la Chambre d'Assemblée, et *personne plus que moi n'admire sa fermeté qui la met à même de battre la marche vers la Liberté, à toutes les autres Colonies, elle n'est pas pour tout cela à l'épreuve de l'erreur.*

Des raisons particulières, un défaut de réflexion, la chaleur naturelle dans certaines occasions, &c. peut faire qu'une faible majorité passe une loi dont le peuple ne s'accommoderait pas; un corps intermédiaire élu par le peuple, *incorruptible et plein de fermeté comme la Chambre d'Assemblée, sujet comme elle l'est à être récompensé ou puni pour sa conduite, lors de l'élection,* un tel corps qui aurait le tems de réfléchir sur les débats de la chambre, qui pourrait à tête reposée, peser le fort et le faible des argumens des membres de l'assemblée, pourrait peut-être en maintes occasions, retarder les mesures, non pour le plaisir de contre-carrer les vues de la nation, mais dans la vue de garantir le peuple des effets d'une mesure précipitée. Il me semble en outre que le Gouverneur, s'il est timide et pusillanime, sanctionnera à tort et à travers, par la crainte de se mettre aux prises avec la Chambre, toutes les lois que cette dernière passera. S'il est entêté et peu docile, il résistera, exercera sa discrétion, souvent le fera bien mal à propos, et de suite tout sera arrêté.—*L'expérience nous a appris ce que sont en général les Gouverneurs qu'on nous envoie d'Angleterre. C'est suivant moi*

une
nos
du m
qu'el
leurs
rail-
vrir
lens
les o
cond
NOR.
sion
nous
le bu
LE F
DRO:
S'
que l
sont,
bien
tre-m
et le
acco
mand
auss
LÉGI
L
gran
moye
de m
M
L
Min
gran
l'ab
frèr
sem
" a
" q
" P

une raison bien forte pour nous engager à nous tenir sur nos gardes, et à prendre les moyens de les empêcher de faire du mal, soit que leur conduite vienne de leur entêtement, soit qu'elle soit dictée par la pusillanimité. Qu'avons nous d'ailleurs à craindre en demandant un conseil électif ? Ne serait-ce pas un moyen d'augmenter la force du peuple ; d'ouvrir la carrière parlementaire à une foule d'hommes de talents et pleins de patriotisme qui brigueront l'honneur d'être les organes de leurs concitoyens, et auront le soin de se bien conduire afin d'éviter la disgrâce de perdre leur titre D'HONORABLES ? Je crois que la chambre doit saisir cette occasion de rendre nos institutions PLUS DEMOCRATIQUES, et nous acheminer par la voie de la raison et de la sagesse vers le but auquel tous les hommes bien pensans doivent tendre, LE POUVOIR SOUVERAIN DU PEUPLE ; NOUS L'ATTEINDRONS PAR CE MOYEN.

S'il me convenait de donner des avis, je dirais peut-être que les nominations de conseillers faites et annoncées, sont, à peu d'exceptions près, *si pitoyables, et le pays a si bien été joué et trompé par toutes les belles promesses d'outre-mer, que la Chambre devrait résoudre qu'elle est d'avis, et le pays la soutiendra, que si la mère-patrie se refusait à accorder un conseil législatif électif nous insistions et demandions avec fermeté, L'ABOLITION ENTIERE d'un corps aussi nuisible que l'a été, L'EST ET LE SERA LE CONSEIL LÉGISLATIF NOMMÉ PAR LA COURONNE.*

Le conseil législatif actuel étant peut-être *la plus grande nuisance que nous ayons, nous devons prendre les moyens de nous en débarrasser, et en demander l'abolition, de manière à l'obtenir.*

PENSEZ-Y-BIEN.

Montréal, 7 Janvier, 1832.

Lorsqu'au 9 Janvier, 1832, vous proclamiez dans "la Minerve" que "le Conseil Législatif actuel était la plus grande nuisance que nous eussions, et qu'il fallait ou l'abolir totalement, ou du moins le rendre électif," votre frère Mr. Dominique Mondelet, disait en Chambre d'Assemblée. " Nous sommes en Amérique, et nous devons avoir des institutions analogues à notre continent, afin que, comme le disait Mr. Fox, nous ne soyons pas exposés à porter des regards d'envie sur nos voisins,

“ Mr. Fox a dit aussi correctement qu’il n’y avait pas
 “ ici d’éléments capables de former une aristocratie. *La*
 “ *seule aristocratie qui puisse exister ici, est celle des talens*
 “ *et de la vertu.*”

Lorsque vous parliez ainsi, Mr. Dominique Mondelet, dans le sein de la représentation du pays, de cette représentation “seul contrepoids efficace à l’autorité par sa nature usurpatrice et jalouse de la liberté,” le 16 Janvier 1832, vous votiez en faveur de la proposition suivante :

“ 6. Résolu, Que c’est l’opinion de ce comité, que,
 “ pour mettre le dit Conseil Législatif en harmonie avec
 “ les vrais principes de la constitution britannique, et
 “ avec les intérêts et les besoins des habitans de cette
 “ Province, comme branche distincte et libre de la Lé-
 “ gislature, il conviendrait que les membres en fussent
 “ choisis au moyen d’un système d’élections fréquentes et
 “ par rotation, sauf les prorogations et dissolutions pré-
 “ vues par l’acte précité, de manière à rendre ce corps
 “ aussi indépendant que possible du pouvoir de l’Exécu-
 “ tif et de l’Assemblée.”

Vous n’avez pas seulement voté en silence sur cette importante question, vous l’avez soutenue de toutes vos forces dans le cours de la discussion qui eut lieu à ce sujet. Le lecteur, j’en suis convaincu, verra avec plaisir, la substance de votre discours. Il est extrait de la *Minerve* du 13 Février 1832.

M. *Mondelet* observa que nonobstant ce qu’on avait dit de l’identité de deux corps électifs, il y aurait des éléments hétérogènes dans leur composition. *Un conseil électif ainsi choisi par le peuple et responsable au peuple comme l’assemblée, arrêterait les mouvemens de la branche populaire, quand ils seraient trop vifs ; mais pour cela, il ne fallait pas, selon lui, que les élections fussent trop fréquentes, et des qualifications propres et aux électeurs et aux conseillers, et fixées sur une base permanente, les feraient tendre à plus de modération que l’assemblée et les rendraient moins susceptibles d’opinions contraires que des conseillers à vie ne doivent l’être naturellement : et par cet arrangement, il y aurait un contre-poids suffisant. On trouverait ici les éléments nécessaires pour exécuter ce projet. Il pensait que le moment de faire ces changemens était*

arrivé. NOUS SOMMES EN AMÉRIQUE, ET NOUS DEVONS AVOIR DES INSTITUTIONS ANALOGUES A NOTRE CONTINENT, AFIN QUE, COMME LE DISAIT M. FOX, NOUS NE SOYONS PAS EXPOSÉS A PORTER DES REGARDS D'ENVIE SUR NOS VOISINS. M. FOX A DIT AUSSI CORRECTEMENT QU'IL N'Y AVAIT PAS ICI D'ÉLÉMENTS CAPABLES DE FORMER UNE ARISTOCRATIE. LA SEULE ARISTOCRATIE QUI PUISSE EXISTER ICI EST CELLE DES TALENS ET DE LA VERTU. La réforme qui va s'opérer en Europe doit être anticipée ici. Le conseil, tel qu'il est, ne représente qu'un intérêt, celui des individus, tandis que la Chambre représente celui du peuple. Et si ces deux branches ne sont pas électives, il ne peut pas y avoir entr'elles de coopération cordiale ; *car un seul intérêt doit être représenté ici, celui du peuple.* Si malheureusement la mère-patrie voulait adopter la *politique machiavélique* de ne nous accorder que ce qu'elle ne nous peut refuser, montrons que nous ne voulons pas transiger, mais avoir pleine et entière justice, et posséder des institutions aussi parfaites que possible.

Quant à la nouvelle nomination de conseillers, il s'en plaindrait moins, en parlant de ceux qui n'avaient pas été nommés, que de ceux qui l'avaient été. *Où étaient les noms des hommes distingués comme les défenseurs des Libertés du peuple ?* Et quoique peut-être il n'aimât pas à voir figurer sur la liste des présents conseillers, les noms de ceux qui avaient été les vengeurs de nos libertés, ce serait la marque de plus de libéralité qu'il ne nous en a jamais été montré.

L'hon. membre pour le comté de Québec, pensait qu'il existerait toujours des différens entre une métropole et une colonie ; pour lui, il ne pensait pas ainsi ; il n'y avait réellement pas entr'elles d'intérêts incompatibles ; *procurer des places aux protégés et aux favoris des ministres n'était pas un intérêt qui intéressât la mère-patrie, et cela préjudiciait au bien de la colonie, et c'était la source de tous nos maux.* Un gouvernement colonial dans lequel se trouvent des intérêts opposés ne peut durer. Pourquoi ne voudrions nous pas améliorer notre situation ? Il approuvait toutes les résolutions excepté une portion de la 2e. et 3e. qui devait être modifiée de manière à ne plus élever d'objec-

tions. Il ne pensait pas que dans un siècle éclairé comme celui dans lequel nous vivons, les considérations religieuses fussent liées à la politique. Avec tout le respect que nous devons à la réponse future du ministre, nous nous sommes plaints, mais nous n'avons pas indiqué le remède, ce que nous devons faire au plutôt, et ce que nous faisons maintenant. En ne le faisant pas, nous montrerions de l'indifférence, et pour les besoins du peuple et pour les vœux du ministre.

Vous aviez donc le plaisir, Mr. Charles Mondelet, de voir vos opinions émises dans ce quatrième "Pensez-y-bien," appuyées en Chambre par le vote de votre frère.

"Le Conseil Législatif, à peu d'exceptions près, avait été jusqu'alors invariablement en opposition au bien du pays. On pouvait donner des raisons plausibles pour son abolition, il en existait de très fortes pour sa réorganisation par la voie de l'élection. Personne, plus que vous, n'admirait la fermeté de la Chambre d'Assemblée, qui la mettait à même de battre la marche vers la liberté, à toutes les autres Colonies ; l'expérience nous a appris ce que sont en général les Gouverneurs qu'on nous envoie d'Angleterre ; qu'avions nous à craindre en demandant un Conseil Electif ; la Chambre devait saisir cette occasion de rendre nos institutions plus démocratiques, et nous acheminer par la voie de la sagesse vers le but auquel tous les hommes bien pensants doivent tendre, LE POUVOIR SOUVERAIN DU PEUPLE, nous l'atteindrons par ce moyen.

"Nominations de Conseillers faites et annoncées, pitoyables ; le pays joué et trompé par toutes les belles promesses d'outremer : Conseil Législatif, la plus grande nuisance que nous ayons. Il fallait s'en débarrasser et en demander l'abolition."

Tel était, à vos yeux, le Conseil Législatif actuel, au mois de Janvier 1832. Tant de vérités ne pouvaient plaire aux Honorables "Lords" du Canada. Aussi tout effrayés de ce principe d'élection, de ce principe révolutionnaire, décident-ils le 13 Janvier 1832 :

"Que l'article signé "Pensez-y-bien" imprimé dans un Papier-Nouvelle appelé "la Minerve" de Lundi neuvième du courant, No. 95, Vol. 5, publiée à Mont-

“ réal, par *Ludger Duvernay*, contient un libelle insultant contre cette Chambre, et est une violation directe de ses privilèges.”

Ces nobles personnages en firent autant à l'égard du Dr. Tracey, au sujet d'un écrit publié à peu près à la même époque dans "*le Vindicator*," où l'auteur, à votre exemple, parlait de la nécessité de demander "un Conseil Electif."

Aussitôt ces deux honnêtes citoyens sont arrachés à leurs familles, et trainés à la barre du Conseil, l'un pour répondre de ses propres écrits, et l'autre pour répondre des vôtres auxquels il n'avait fait que donner la publicité dans son Journal. Ils sont tous deux jetés dans une prison, où ils demeurent confinés jusqu'à la fin de la session du Parlement. Mr. Duvernay, en partant pour cette captivité qu'il a soufferte généreusement pour vous, Mr. Charles Mondelet, laissait une épouse au lit de la mort, n'ayant pour la consoler que trois enfans en bas âge. Combien de fois avez-vous été visiter cette famille affligée, pendant que votre victime, époux et père tout à la fois, expiait dans un dongeon, à la distance de soixante lieues, vos crimes politiques ! Cet emprisonnement indéfini, décrété par ce Conseil que vous aviez proclamé comme "nuisance publique," obligea Mr. Duvernay de laisser ses affaires à l'abandon, et a dû l'exposer à des pertes pécuniaires considérables. Vous ne pouviez en douter, et aussi serait-il bien cruel de penser un instant que vous ne l'en auriez pas indemnisé. C'était une belle occasion pour vous de pratiquer les devoirs de la reconnaissance. Mais hélas ! si je ne craignais pas de blesser la modestie de votre généreuse victime, je vous demanderais si vous n'avez pas été sourd à la voix de l'humanité qui vous commandait d'aller porter quelque adoucissement aux peines d'un famille désolée qui souffrait d'une injuste persécution. Dans le moment même où je vous écris, ne lui auriez vous pas refusé son juste salaire, sa juste récompense, son pain quotidien, le pain de ses enfans, en repoussant indignement une Gazette qui ne doit avoir d'autre crime, à vos yeux, que d'être restée fidèle à ses principes, à ces mêmes principes pour la publicité desquels vous lui avez fait endurer une longue captivité.—

Comme vous accueillez avec plaisir aujourd'hui ces journaux qui naguères vous accusaient de projets séditions, qu'il me soit permis de vous rappeler que tout récemment quelques-uns d'entre eux n'ont pas eu honte d'appliquer à Mr. O'Connell l'épithète de *lâche*, dans sa conduite envers Mr. Barrett, éditeur du *Pilot*, condamné à l'emprisonnement pour avoir publié un des écrits du "libérateur" de l'Irlande. Non seulement il ne devait pas se contenter d'offrir à Mr. Barrett de décliner son nom et de s'avouer l'auteur de l'écrit inculpé, mais il devait, disent-ils, aller se livrer aux tribunaux, et soustraire par là son ami au glaive de la justice. En ne le faisant pas, Mr. O'Connell a, suivant eux, manqué à l'honneur. Il avait du moins offert de donner son nom. Mais si ces gazettes, dont vous semblez maintenant approuver les principes, apprenaient que vous n'avez pas même fait cette offre généreuse à Mr. Duvernay, que diraient-elles, si elles voulaient être conséquentes ?

Laissons les réflexions pour continuer le récit des faits. Lorsque le canon du château St. Louis, au 25 Février 1832, se fit entendre, ce fut pour les deux captifs l'heure de leur délivrance, et pour leurs géoliers l'heure de la prorogation de leurs travaux glorieux. Vous n'avez pas sans doute perdu le souvenir de ce triomphe qui leur fut décerné à leur retour dans cette ville. Vous devez vous rappeler, Messieurs, que nous marchions tous trois presque en tête de cette procession, portant des drapeaux sur lesquels on lisait, entr'autres, les inscriptions suivantes :

William the Fourth, the firm supporter of reform.

Vivent Duvernay et Tracey, Martyrs.

Triomphe de la liberté de la Presse.

Défaite du Conseil Législatif.

Tribunal de l'opinion publique, point de classes privilégiées.

Les jours du Peuple.

United we stand,—Divided we fall.

Vous portiez chacun un drapeau qui contenait une de ces dernières inscriptions. C'était de la révolution aux yeux de nos adversaires "les Loyaux Sujets." Vous

étiez des *séditieux* et des *rebelle*s à cette époque ; je l'étais aussi, comme de raison, j'aurais été jaloux de ne pas partager avec vous l'honneur de cette accusation ; il faut avouer qu'il y en avait un très-grand nombre : tant il est vrai que les "Loyaux Sujets" ont toujours vu des rebelles et des révolutionnaires, et du train qu'ils y vont, en verront encore longtems, dans tous ceux qui ont le malheur de ne pas penser comme eux, et de demander des réformes. Les Canadiens sont si peu accoutumés à regarder comme des demi-dieux les hauts personnages qui régner au Château St. Louis. "L'expérience nous a appris ce que sont en général les Gouverneurs qu'on nous envoie d'Angleterre." Vous souvient-il, Mr. Charles Mondelet, d'avoir exprimé cette vérité dans votre "Pensez-y-bien?" A cette époque, Lord Aylmer avait déjà depuis deux ans les rênes du Gouvernement de cette Province. Est-ce que la justice ne demandait pas de votre part une petite exception en sa faveur !

Aussitôt que l'emprisonnement de Messrs. Duvernay et Tracey fut connu en cette ville, il y eut une assemblée nombreuse de nos concitoyens, où nous avons eu tous deux le plaisir d'exprimer nos sentimens sur cette injuste persécution. Il est bon de rappeler à votre souvenir le discours que vous avez prononcé en cette occasion, et tel que vous l'avez fait publier dans "*la Minerve*" du 23 Janvier 1832.

"CHARLES MONDELET, Ecuyer, Avocat, fut ensuite invité à prendre la parole ; il dit que le concours considérable qui composait cette assemblée faisait pressentir l'intérêt que l'on portait à la situation malheureuse du pays, et la mesure de l'opinion publique, qu'il espérait voir énergiquement exprimée sur un Coup d'Etat, calculé pour réduire la Presse au silence. Qu'il était extrêmement important de s'occuper de la conduite du Conseil, qu'il y allait de ce que tous ont de plus cher au monde, leur Liberté. Qu'il était essentiel que chaque branche de la Législature possédât quelque moyen de se faire respecter, mais que ce droit, s'il existait au Conseil, ne devait, ne pouvait être exercé qu'aux risques et périls de ceux qui le tenteraient, et que l'opinion publique, cette souveraine qui commande aux Rois et aux Peuples, était là pour

faire justice des actions de tous les hommes, de tous les corps, tous en étant également justiciables. Que l'on ne pouvait se rendre compte comment le Conseil Législatif s'était, en 1832, avisé de trouver libelleux des écrits qui respirent, qui expriment des sentimens que 87,000 hommes, habitans de ce pays, ont fait entendre en 1827 et qui ont été déposés au pied du trône, et dans le sein du Parlement Impérial par des Députés du Peuple en 1828 !! sentimens déjà mille et mille fois exprimés plus énergiquement, sentimens que l'on trouve dans tous les cœurs, faits pour une juste Liberté, sentimens enfin qui ont dû être exprimés franchement et ouvertement, parce qu'ils sont vrais et que des circonstances provoquaient cette prononciation ferme et courageuse de la part du peuple.

Était-ce donc la crainte d'une dissolution prochaine, qui faisait imaginer au Conseil qu'il lui restait un grand remède à employer dont l'effet serait, sinon de le soustraire à une mort inévitable, du moins de prolonger son existence, et ce remède était de baillonner la PRESSE ! Ce calcul avait été peu muri, il avait été fait dans les angoisses et l'état dont elles sont ordinairement accompagnées ; ils avaient, ces *Lords* du Canada, cru devoir agir plus décidément que les Pairs en Angleterre qui n'avaient pas encore rêvé qu'ils arrêteraient ou retarderaient la réforme en emprisonnant les propriétaires des papiers qui signalaient à l'indignation publique leur opposition, dangereuse et erronée, au bien de la nation. L'effet en sera donc tout autre que ces sages sénateurs l'anticipaient. Deux citoyens que leur patriotisme et leur fermeté rendent recommandables, ont été arrachés à leurs familles, à leurs amis, au sein de la société où ils sont si utiles, et plongés dans un dongeon d'état ! Leur sort devait nous intéresser, et *DUVERNAY* et *TRACEY* étaient des martyrs ! Mais dans leurs personnes nous étions tous frappés, la liberté de la Presse avait reçu une atteinte sérieuse, et comme elle était l'âme de notre existence politique, nous serions dignes de l'esclavage si nous laissions passer ainsi une attaque aussi dangereuse. Le peuple devait donc se prononcer, et hâter par son énergie et son activité, la réforme d'un corps que tous, excepté le Conseil Législatif, admettent être composé tout autrement

qu'il devrait l'être. Que nous avons un devoir sacré à remplir envers nos défenseurs, et de notre conduite, ce soir, de l'expression de l'opinion publique, dépendrait l'approbation ou l'improbation des écrits inculpés.

Si le public était d'avis que tout ce qui avait été avancé était vrai, il ne devait pas hésiter à le dire, à le faire entendre hautement, simultanément pour ainsi dire, dans le pays ; qu'à Québec une assemblée avait dû se tenir Jeudi dernier, et que l'on y avait adopté des mesures énergiques ; qu'il était à espérer que si le peuple déployait du courage et de la fermeté, il réussirait à se faire rendre justice pleine et entière, et donnerait à l'expression de ses sentimens en 1832, une tournure qui engagerait ceux qui pourront, qui devront le faire, à remédier, non pas en partie, mais totalement à nos maux.—Mr. M. pria alors l'assemblée de lui pardonner le peu de suite qu'il s'apercevait qu'avaient ses observations ; que depuis la veille, le peu d'espace de tems et des occupations multipliées l'avaient privé de l'avantage de se recueillir ; qu'il aurait préféré ne pas parler, qu'il ne l'avait fait que pour se rendre au désir de l'assemblée prononcé si fortement ; mais qu'il assurait ses concitoyens que si l'ordre et l'éloquence ne se faisaient pas remarquer dans ses remarques, le cœur y avait eu la meilleure part.—Mr. Mondelet, à la demande de l'assemblée, répéta en Anglais à peu-près dans les mêmes termes les observations ci-dessus."

La résolution suivante fut adoptée à cette assemblée :

" 70. Résolu, sur motion de Mr. La Fontaine, secondé par J. Cartier, Ecuyer,—Que c'est l'opinion de cette assemblée, que la partie de l'Acte de la 31. Geo. III. chap. 31. établissant pour cette Colonie une seconde branche de la Législature, sous le nom de " Conseil Législatif " dont les membres sont nommés à vie par le pouvoir exécutif, a été un essai malheureux de la part du Parlement Impérial, de nous donner un gouvernement mixte sur le modèle de la Constitution Britannique, dont il est évident que l'esprit n'a pas été consulté dans la formation de ce Conseil, ainsi que le prouve une expérience de près de 40 ans, déjà payée trop cher pour le bonheur et la tranquillité des fidèles sujets de Sa Majesté en cette province.

“ Lorsque cette résolution fut proposée, Mr. Mondelet pria l’assemblée, de lui permettre de remarquer que lorsque M. Pitt soumit au Parlement Impérial, l’acte constitutionnel de 1791, M. Charles Fox, cet homme que ces talens transcendans, son amour de la Liberté et son poids dans la Chambre des Communes ont rendu si célèbre, s’éleva contre la tentative que l’on faisait détablir une aristocratie en Canada. Il ridiculisa cette idée, il prédit alors les suites fâcheuses qui en résulteraient ; qu’il avait bien prophétisé et que personne n’était plus en état d’en juger que nous, qui, depuis près de 40 ans, avons fait la triste expérience du projet de M. Pitt. Qu’en le disant nous exprimions l’opinion d’un grand homme sur lequel nous avons l’avantage de l’épreuve la plus malheureuse.”

L’incertitude du jour où Messrs. Tracey et Duvernay devaient être mis en liberté, occasionna plusieurs assemblées successives. Les “ Loyaux Sujets par excellence ” voyaient avec déplaisir cette démonstration de l’opinion publique. Aussitôt les *habitués* du *Tattersall*, à qui l’expérience semble ne pouvoir rien apprendre, mais qui aussi sont faits pour ne rien oublier, crient à la sédition, à la rébellion ! Une révolution doit bientôt éclater ; ce triomphe n’en est que l’occasion ; le sang va couler, les “ Loyaux Sujets ” vont être égorgés ! Les démocrates, les démagogues, (vous en étiez tous deux) allaient établir “ une République Française, ” ! Le Conseil Législatif, “ *cette nuisance publique,* ” l’avait tellement cru, que douze mois plus tard, il s’en est plaint à Sa Majesté ; les méchants vont jusqu’à dire que ces bonnes âmes en pleuraient même à chaudes larmes. C’était bien naturel, un Conseil Electif les eut rendues à leur occupation première, à “ filer la quenouille. ”

C’est au milieu de ces cris de “ rébellion, de révolution ” que Mr. Dominique Mondelet arrive de Québec. Une assemblée a lieu. Ce député du peuple s’y rend avec autant d’empressement qu’il en avait mis à visiter, le premier, les deux victimes dans leur cachot, lorsqu’après être descendues au Conseil des “ *Lords* ” du Canada, elles montèrent à la prison *durant bon plaisir.*

Après que je me fus adressé à cette assemblée, et que j'eus fait résoudre :—

“ Que les citoyens de Montréal, dans leurs assemblées précédentes, n'avaient eu en vue que d'exprimer l'opinion publique, comme ils l'avaient déjà fait dans leurs résolutions relativement à la violation de la liberté de la presse par le Conseil Législatif,”

Mr. Dominique Mondelet en proposant la seconde Résolution dit qu'il était persuadé que dans le but auquel tendaient les assemblées précédentes aussi bien que celle-ci, ses concitoyens n'avaient eu d'autre objet que d'exprimer leurs opinions sur des principes, sans acception de personnes. Qu'il était vrai que ces opinions avaient été exprimées par des journaux conduits par des individus connus, mais que ce n'était pas la cause de ces journaux ni de leurs conducteurs que les citoyens de Montréal avaient entrepris de défendre, mais bien celle de principes qui nous sont également chers et qui sont liés à l'existence de la Liberté de la Presse, ce Palladium de nos Libertés. (*Applaudissemens.*) Certains individus avaient feint des alarmes à l'approche de l'occasion qui avait été choisie pour manifester publiquement nos sentimens ; d'autres avaient pu ressentir quelques craintes. Ces derniers ne pouvaient être que des femmes ou des enfans. Pour les premiers ils ne manqueraient pas d'activité pour répandre une terreur panique dans la société, en interprétant notre marche de la manière la plus défavorable, en nous prêtant calomnieusement des intentions que pas un de nous n'avait, et surtout en nous représentant comme des gens qui tendaient à une révolution immédiate. (*Rires prolongés.*) Notre conduite passée et plus particulièrement celle que nous tiendrons au Triomphe que nous voulons décerner à des hommes qui ont souffert dans une bonne cause et qui, à ce titre, ont bien mérité de leurs concitoyens, vont prouver que nous sommes à l'abri de tout reproche. (*Applaudissemens.*)

Mr. Mondelet dans un assez long discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire faute de tems et de place, s'étendit assez sur les vues pacifiques de ceux qui prenaient part à ces l'assemblées et au Triomphe ; il parla

du coup d'Etat et dit enfin que pour faire cesser les craintes ridicules des alarmistes il proposerait, et il fut—

Résolu 2e.—Qu'en assistant ainsi les Citoyens de Montréal n'avaient d'autre objet en vue que de défendre les principes, sans acception de personnes ou de journaux.

Cette motion fut secondée par M. H. Lusignan.

En proposant la 3e. résolution, Mr. Charles Mondelet dit qu'il était étrange, qu'après les marques qu'avaient déjà données de leurs dispositions pacifiques, les Citoyens de Montréal, dans leurs Assemblées précédentes, et la détermination manifestée de faire précéder la marche triomphale par le Drapeau Anglais, quelques hommes méticuleux et d'autres nos ennemis toujours disposés à nous prêter de mauvaises intentions, se fusent imaginés que nous touchions à une Révolution. (*Eclats de rire*) Leurs cervelles échauffées, leurs nerfs affectés, leur courage extrême avaient tout à coup jeté les germes d'une révolution, et de suite produit une révolution. Où ? dans les rues ? non, dans leur cerveau ; (*Eclats de rire*) Ce n'était pas d'aujourd'hui que ces aberrations de ces cerveaux en feu avaient enfanté des révolutions toutes faites, toutes mûries pour nous Canadiens. Lorsque sous Craig on plongea dans les cachots des honnêtes Citoyens auxquels on n'avait rien à reprocher, nombre de ceux qui aujourd'hui sont épouvantés ou peut-être feignent de l'être, voyaient par tout des complots, des insurrections, des mouvemens révolutionnaires, et chacun sait que tout cela était exclusivement concentré dans leur imagination malade. Le peuple avait raison d'être indigné contre le gouvernement local d'alors, et assurément ne pouvait, ne devait pas avoir confiance en ceux qui étaient les Tyrans. Cependant il s'agit de défendre le pays, les Canadiens oublièrent tout et volèrent aux frontières. Ces hommes toujours disposés à calomnier les habitans du pays en ont-ils tous fait autant ? Combien d'entre eux étaient à tailler leurs plumes dans leurs comptoirs ? De quel front osaient-ils donc parler de révolution, de déloyauté ?

Plus récemment encore, en 1827, recommença la folie de trouver des révolutions partout, et on vit des gardes doublées, des épées, des éperons, des pistolets avec tout l'appareil imposant que pouvaient imaginer des têtes

échauffées, et des cerveaux dérangés. (*Applaudissemens.*) Il ne parlait pas de ces scènes d'après une connaissance personnelle; il n'avait pas en 1827 l'honneur d'être ici; il combattait ailleurs avec des braves pour la Liberté; mais les extravagances auxquelles il faisait allusion étaient de notoriété publique. (*Applaudissemens.*) Le bruit avait couru ces jours derniers que deux canons seraient braqués au bas du faubourg de Québec (*éclats de rire*) pour faire feu sans doute sur les révolutionnaires, et les hommes peu loyaux envers l'honorable Conseil Législatif; (*rires prolongés.*) Ces suppositions ridicules, nos ennemis les avaient fait naître, et d'autres les avaient encouragées; et nous, qu'avions nous à faire? Nous rendre en foule au Triomphe, les Campagnes s'y porteraient, et nous devions paisiblement, mais énergiquement et dignement exprimer l'opinion publique sur la violation de la Liberté de la Presse par le Conseil Législatif, (*applaudissemens redoublés*) de manière à persuader à tous ceux qui seraient enclins à imiter l'exemple du Conseil, qu'il ne serait pas prudent de tenter de semblables mesures.

M. Mondelet ajouta que malgré le ridicule des appréhensions et des craintes de certaines gens, il convenait de les dissiper, et d'exprimer que le public regrette que des bruits sans fondement les aient produites. Le jour du Triomphe, serait porté, comme nous l'avions décidé la semaine dernière, en tête de la marche triomphale, le Drapeau Britannique, et qu'il y allait de notre honneur de voler en foule à cette fête, afin de confondre par notre tranquillité et notre conduite paisible, les bruits mensongers et malicieux de nos ennemis. Il proposait donc de résoudre :

Résolu 3e. Que cette assemblée voit avec un extrême regret les craintes et les fausses alarmes répandues dans le public par des rumeurs sans fondement, relativement à cette manifestation de l'opinion publique—

Secondé par M. I. Resther.

Mr. Dominique Mondelet avant de proposer la 4e. résolution dit quelques mots en explication, et conseilla d'éviter au Triomphe toute démarche qui pourrait blesser nos ennemis politiques—et de ne pas enfreindre la paix publique. Il fut souvent applaudi. Il proposa donc de

résoudre, secondé par M. Fleury St. Jean, et il fut—

Résolu 4e. Que voulant mettre fin à l'inquiétude que paraît avoir une certaine classe d'habitans de cette ville, vu les bruits non fondés qui se sont répandus, cette assemblée s'engage à maintenir la paix publique.

Ils étaient bien puérides ces cris de rébellion, de révolution que les "Loyaux Sujets" dirigeaient peut-être contre vous, plus que contre tout autre. Suivant vous, Mr. Dominique Mondelet, ceux qui "nous représentaient comme des gens qui tendaient à une révolution immédiate" ne pouvaient être que "des femmes ou des enfans." Suivant vous, Mr. Charles Mondelet, "leurs cervelles étaient échauffées, leurs nerfs affectés, leur courage extrême avaient tout à coup jeté les germes d'une révolution, où ? dans les rues ? non, dans leur cerveau."

Cependant "ces femmes, ces enfans, ces cervelles échauffées," c'était "les Loyaux Sujets par excellence," qui crient aujourd'hui à la révolution, à la rebellion ? et comme vous vous joignez à eux pour pousser ces mêmes *hurlemens*, qui sont devenus pour eux des cris d'habitude, ne pensez-vous pas que nous pourrions faire pour vous cette comparaison que vous fesiez pour eux, en 1832 ? Serait-ce un crime que de dire que cette révolution que vous semblez tant redouter aujourd'hui, n'existe que "dans votre cerveau échauffé." ?

La session de 1832 est grande de souvenirs, à raison des questions importantes qui firent le sujet de ses discussions: l'indépendance des Juges, la réforme des Conseils, une Liste Civile permanente, toute petite, extrêmement petite, proposée par l'Honorable P. Panet, qui, l'année précédente, bien loin de vouloir accorder aucuns subsides d'une manière permanente, avait même voté, avec neuf ou dix *révolutionnaires*, pour le refus des subsides, "pour payer les salaires au dessus de cent livres sterling, tant que les griefs dont la Chambre s'était plaint depuis longtems, particulièrement dans ses résolutions du 12 Mars de la même année, ne seraient pas redressés." Les principes que vous avez soutenus en Chambre pendant la session de 1832, étaient ceux que vous aviez professés aux *hustings*, dans les conversations, dans les assemblées. Vous avez même voté l'exclusion du Juge en Chef du

Conseil ; vous avez voté pour un **CONSEIL ELECTIF** en disant que “ nous étions en Amérique, et que nous devions avoir des institutions analogues à notre continent, et “ n’être pas exposés à porter des regards d’envie sur nos “ voisins.” Si vous n’êtes pas du nombre de ceux qui ont voté pour le refus de cette petite Liste Civile permanente, le 31 Janvier 1832, c’est que vous étiez à Montréal à cette époque. J’y étais aussi. Nous nous sommes félicités tous deux du rejet d’une proposition aussi destructive de nos droits et de nos libertés. L’Exécutif tenait beaucoup à ce petit octroi qui l’aurait soustrait à ce contrôle salutaire que le peuple a droit d’exercer, et que, j’espère, il exercera bientôt, en dépit des “ Loyaux Sujets” et de leurs nouveaux adhérents. Son Excellence Lord Aylmer dont les discours sont aujourd’hui, aux yeux de Mr. Charles Mondelet, “ si bien pensés, si sages, et si à propos,” prit feu au refus de cette petite Liste Civile, et, dans son discours de clôture, le 25 Février 1832, en fit des reproches amers à la Chambre d’Assemblée, et censura ses procédés. Vous rappelez-vous, Mr. Charles Mondelet, que le lendemain de cette prorogation, après avoir parcouru divers endroits, dans le cours de la soirée, nous trouvâmes enfin ce discours à l’hôtel de Swords.— Dites-vous alors que ce discours était “ bien pensé, sage et à propos.”? Non, c’était une injure contre le caractère de l’Assemblée, une atteinte aux droits et aux libertés des sujets de Sa Majesté, contre laquelle la représentation devait réclamer. Vous souvient-il d’avoir exprimé cette opinion sur la nature de ce discours ? Vous souvient-il aussi d’avoir parlé en cette occasion particulièrement des *talens et de la capacité* du Gouverneur actuel ? Vous, Mr. Dominique Mondelet, vous ne fûtes pas le dernier à vous récrier contre cette censure injuste, cette violation de nos privilèges. La Chambre devait, à l’ouverture de sa prochaine session, faire une réclamation énergique. Elle eût lieu cette réclamation, nous verrons comment vous l’avez appuyée.

Peu de tems après cette session, M. Heney, Représentant du Quartier Est de cette ville, ayant été nommé Greffier en Loi de la Chambre, résigna son siège. Mr. John

Fisher, un des Membres pour le Quartier Ouest, en fit autant vers la même époque.

Mr. De Bleury s'était porté Candidat pour le Quartier Est. Vous vous opposiez à cette démarche ; pour moi, je désirais aussi le faire. C'est pour cela que plusieurs électeurs prièrent Mr. Roy et Mr. Peltier de se présenter. Le refus de ces messieurs nous avait fait prendre la détermination, à une assemblée tenue à l'hôtel Lavoy, de ne plus faire d'opposition à Mr. De Bleury. J'avais même quitté cette assemblée, avec plusieurs amis, lorsque vous y avez pris la résolution de faire élire Mr. Berthelet.— Comme dans mon opposition à Mr. De Bleury je n'avais pour objet que de trouver un candidat dont l'influence fût telle qu'il eut été inutile à ce premier d'entreprendre à soutenir une contestation, je ne pus consentir à appuyer le choix de Mr. Berthelet. L'objet principal était manqué. Cette opposition devait mettre nécessairement la désunion parmi les Canadiens. Je ne voulais pas y contribuer. Je donnai ma voix à Mr. De Bleury. Il était le premier qui s'était porté Candidat. C'est de cette élection que date la désunion parmi nous, et qui plus tard nous a été fatale. L'utilité et les avantages de cette opposition intempestive, pour ne rien dire de plus, seront appréciés sous peu de tems par les Electeurs du Quartier Est. Vous recevrez votre récompense, celle qui est due à des hommes qui, dans une affaire aussi sérieuse, écoutent plutôt des sentimens personnels, que ceux que doit inspirer le bien public. Les Canadiens vous reprocheront toujours d'avoir abusé de leur confiance, et d'avoir essayé à semer la division parmi eux.

A peine l'élection du Quartier Est est-elle terminée, que vos concitoyens sont appelés à choisir un Représentant pour le *Quartier-Ouest*. Les germes de division qu'avait produits votre conduite récente, commençaient à se faire sentir. Vous aviez une belle occasion de les étouffer, et d'éviter les conséquences fatales qui en sont résultées. L'honneur, le devoir, la reconnaissance vous commandaient impérieusement de prendre une part active dans cette élection. C'était la lutte de vos propres principes, c'était la question du Conseil Electif, cette question que l'un de vous avait appuyée de toutes ses forces

dans la Chambre d'Assemblée, cette question qui avait donné lieu à la publication de cet énergique "Pensez-y-bien" que nos ennemis ont voulu ensevelir dans un "dungeon d'état." L'une des victimes de cette aristocratie éphémère qui veut asservir votre patrie, l'une des victimes de vos principes, de vos opinions, réclamait, avec droit, avec justice, les suffrages des électeurs, les suffrages de vos concitoyens à la tête desquels, deux mois auparavant, vous conduisiez en triomphe cette même victime du principe électif. Si jamais un homme a eu des droits à votre reconnaissance, c'était le Dr. Tracey. Il en avait bien plus que celui pour l'élection duquel vous n'aviez pas craint de semer la division parmi vos compatriotes. Vous aviez tous deux abandonné vos affaires professionnelles, pendant les séances de la cour, pour avoir le plaisir de satisfaire des vues particulières, et faire éprouver une défaite à votre ennemi personnel, quoiqu'il professât vos principes politiques. Le champion des libertés du peuple qui venait d'essayer une longue et cruelle captivité, pour ses généreux efforts à faire triompher la cause commune, votre propre cause, celle des Canadiens, devait donc espérer, devait être même convaincu que l'honneur, le devoir, la reconnaissance, vous auraient engagés à le conduire aux *hustings*, et à proclamer hautement, solennellement, que lui seul devait être l'objet du choix de vos concitoyens. Cette élection étant une élection de principes, on ne pouvait croire que vous pussiez y être indifférents, à moins de vous croire capables de tromper vos compatriotes. Le souvenir du passé, des évènements récents, semblaient repousser cette pensée. Cependant vous aviez déjà renié vos principes ; vous aviez apostasié. Le Dr. Tracey avait été victime de vos doctrines ; ce n'était pas assez, vous vouliez encore en faire une victime de votre *trahison politique*. Vos concitoyens s'assemblent pour faire triompher vos principes. Mr. Charles Mondelet vient y déclarer en son nom et au nom de son frère que *leurs affaires* ne leur permettent pas de prendre part à cette élection, qu'ils *ne s'en mêleront pas !!* Il a beau répéter à plusieurs reprises qu'ils approuvent tous deux le choix de *leur victime*, le peuple qui aime la vérité et la bonne foi n'y croit

plus. Il voit désormais deux traitres où il avait pensé jusqu'alors posséder deux amis. Ce peuple vertueux dont vous avez autrefois proclamé la souveraineté, ce peuple dont vous avez naguère capté les faveurs, ce peuple dont vous sacrifiez aujourd'hui les intérêts à votre cupidité et à votre ambition sordide, remplira désormais pour vous les devoirs de l'honneur et de la reconnaissance. Il vengera votre victime, il la vengera même au prix de son sang, il élira le Dr. THACEY !!!

Ils sont bien tristes et bien révoltants ces souvenirs du **21 MAI**, M. Dominique Mondelet; ils nous rappellent le sang de nos compatriotes versé dans les rues de Montréal, sous le plomb meurtrier du soldat! Ils sont bien tristes et bien révoltants ces mêmes souvenirs qui nous rappellent que ce sang versé dans la rue St. Jacques était le sang de vos propres électeurs! Vous aviez fait serment de les protéger, non seulement dans leurs biens, mais encore dans ce qu'ils avaient de plus cher, l'honneur et la vie. Où étiez-vous donc, lorsque des magistrats partisans conduisaient un militaire aveugle à fusiller de sang-froid une poignée d'hommes désarmés, vos concitoyens, vos compatriotes, vos électeurs, ceux à qui vous devez votre élévation? Que serait-ce même, si vous étiez du nombre de ces avocats politiques qui ont conseillé ou approuvé l'emploi de ces connétables spéciaux armés du bâton court? de ces hommes qui ne voyaient des perturbateurs et des coupables que dans les électeurs qui n'avaient commis d'autre crime que celui de n'écouter que leurs convictions et de soutenir votre principe favori, celui d'un Conseil Electif? Elle est grande la responsabilité que vous avez assumée tous deux, en refusant de soutenir une lutte que vos propres doctrines avaient soulevée et rendue d'autant plus nécessaire qu'elle en était la conséquence inévitable. Si l'homme-principe, votre victime, est sorti victorieux de cette lutte qui sappait jusques dans ses fondements l'existence de ce Conseil que vous avez proclamé comme étant *la plus grande nuisance*, il le doit au Peuple, à ce Peuple qui n'a remporté cette victoire qu'au prix de son sang, de ce sang que devaient protéger ceux qui l'ont lâchement répandu. Elle fut grande votre indifférence. L'opinion publique vous fera tôt ou tard sen-

tir le poids de votre responsabilité. Elle vous fera éprouver le sort qui attend toujours ces hommes qui, en politique, trahissent honteusement leurs principes, et qui, au mépris de leurs promesses et de leurs engagements solennels, sacrifient à des vues particulières les intérêts et les libertés du peuple devant la souveraineté duquel ils viennent se prosterner aux *hustings*, lui jurant un attachement inviolable, tandis que dans leur cœur où la sincérité ne peut trouver place, ils soupirent après le moment *heureux* où ils pourront, dans leur servilité extrême, brûler de l'encens sur l'autel d'un Baal politique. Il existe de ces hommes dans tous les Pays. Les Canadas n'en sont pas exempts.

Le 21 Mai est une époque marquante dans les fastes de notre histoire politique. Des morts et des blessés, au milieu de vos électeurs, de vos anciens amis politiques, sont tombés victimes de vos propres doctrines. Le triste souvenir de cette malheureuse journée, ne s'effacera jamais de la mémoire de vos compatriotes, de tout ami sincère des libertés d'un peuple vertueux et moral, jaloux de les transmettre intactes à ses descendants.

Un meurtre horrible venait d'avoir lieu ; la justice et les lois de votre pays demandaient que les auteurs de ce crime fussent connus. Une Enquête solennelle est ouverte devant l'officier préposé par la loi. Elle dure plusieurs jours ; douze jurés choisis parmi vos électeurs, sont chargés, sous la sanction du serment, de s'enquérir du meurtre de vos propres électeurs. Où étiez vous, pendant tout ce temps là, M. Dominique Mondelet, vous, leur représentant, vous leur député qui aviez juré de les protéger dans leurs biens, dans leur vie, dans leur honneur, où étiez vous donc ? Billet, Languedoc et Chauvin étaient tombés victimes de vos principes politiques ; et cependant vous n'avez rien fait pour venger leur mort. Ce n'est pas en vous contentant d'assister à leur convoi funèbre, que vous pouviez espérer le pardon de votre coupable indifférence. Le peuple qui vous avait élu, demandait que vous fissiez autre chose que de porter un crêpe à votre chapeau, pour satisfaire aux mânes de ces victimes. Le peuple n'avait pas oublié vos promesses aux *hustings*. Il se rappelait que vous aviez protesté, dans cette occa-

sion solennelle où le peuple est *souverain*, que vous n'attendiez qu'une *seule, belle et noble récompense, celle de servir votre pays dans la représentation*. Hélas ! A peine sept mois s'étaient-ils écoulés que les tems étaient bien changés ! Peut-être que dans le moment même où le Dr. Tracey soutenait la lutte politique que vous aviez commencée, dans le moment où vos compatriotes se fesaient égorger pour faire triompher vos principes, vous aviez fait abjuration de vos fautes, et, rendu à votre troisième serment politique, vous aviez peut-être juré de servir un nouveau maître. Le tems expliquera bientôt l'époque à laquelle Son Excellence vous *offrit, ou condescendit à vous donner* une de ces places pour lesquelles vous aviez autrefois tant d'horreur. Toujours est-il vrai, pour me servir de vos propres expressions, qu'il a fallu que le gouverneur vous supposât "des motifs sordides et intéressés," puisqu'il vous a soupçonné "capable d'accepter des places." C'est sans doute depuis cette époque que vous avez tous deux une meilleure opinion des talens et de l'habileté de Lord Aylmer, comme administrateur d'un gouvernement civil. Pourtant, s'il vous en souvient encore, avant le mois d'Avril 1832, les discours et les actes de votre nouveau maître n'étaient pas, à vos yeux, aussi "bien pensés, aussi sages, aussi à propos," que vous semblez les trouver aujourd'hui. Si je n'avais hâte de terminer cet écrit qui n'a d'autre mérite que de présenter un tableau fidèle de votre conduite, dans la vie publique, je ferais part aux lecteurs, et surtout aux "Loyaux Sujets" d'une foule de petites anecdotes que je conserve soigneusement dans mes porte-feuilles. Ce sont de petites armes que je réserve pour un tems ultérieur. Elle ne seront pas sans utilité. Je vous promets d'en faire usage en tems et lieu. Ce ne sera pas une vaine promesse, car l'expérience a dû vous apprendre que je sais tenir parole.

Le jour fatal du massacre de nos frères était à peine passé, la terre qui couvrait leurs cendres était encore toute mouvante, lorsque ce fléau destructeur, après avoir étendu ses ravages dans presque toutes les parties du monde, vint décimer la population de l'Amérique du Nord. Quelle que fût alors notre position politique, quelque grand que fut l'intérêt qu'elle excitait, tout devait

céd
alor
moi
à ce
que
litic
truc
dan
fini
ave
ble
par
mê
de l
que
ont
tièr
ten
sion
vot
forc
cett
pro
dis
n'é
pro
de
un
de
tur
ou
vo
tou
gi
El
U
G
ci
Se

céder en présence de cette calamité générale qui accablait alors l'espèce humaine. Aussi pendant les trois ou quatre mois de notre belle saison, de l'année 1832, n'avons-nous à compter et à pleurer que les milliers de nos concitoyens que le cholera précipite au tombeau. Ce n'est plus la politique, mais bien les noms des victimes de ce fléau destructeur qui remplissent les pages de notre histoire pendant ces tems malheureux. Ses ravages étaient à peine finis, que l'époque de la convocation des Chambres nous avertit que les Représentants du Peuple doivent s'assembler dans notre Capitale pour reprendre leurs travaux parlementaires. La situation du pays étant toujours la même, les grandes questions politiques n'ont rien perdu de leur importance. Le quinze Novembre arrive, et deux questions préliminaires doivent fixer notre attention ; elles ont trait à nos privilèges, dont la jouissance pleine et entière est essentielle à notre conservation et à notre existence. Vous aviez déjà l'année précédente voté l'expulsion de M. Christie, dès le jour même où vous aviez prêté votre serment de député du Peuple. Vous vous trouvez forcé de la voter de nouveau le 15 Novembre 1832, avec cette différence que, cette dernière fois, vous appuyez une proposition qui tend à faire remettre cette question, tandis que douze mois auparavant, à une époque où vous n'étiez pas encore au ministère, vous rejettiez la même proposition. Le tems vous avait sans doute fait éprouver de nouvelles convictions. C'est bien naturel ; vous aviez un nouveau maître à servir.

La seconde question consistait à examiner le discours de Son Excellence le Gouverneur en Chef lors de la clôture de la Session précédente. Vous ne pouvez avoir oublié qu'aussitôt qu'il fut reçu en cette ville, il excita votre colère patriotique, et que, suivant votre opinion à tous deux, la Chambre devait faire une réclamation énergique contre cette violation de nos droits et privilèges. Elle eut lieu cette réclamation le 20 Novembre 1832. Une majorité de 41 contre 0, prononce :

“ Que la partie de la harangue de Son Excellence le Gouverneur-en Chef, adressée à cette Chambre le vingt-cinquième Février dernier, à la clôture de la dernière Session, et qui a rapport aux Procédés de cette Chambre

sur la Proposition d'une Liste Civile, et aux motifs de la Réserve pour le Plaisir Royal de Sa Très-Gracieuse Majesté du Bill de Subsidés passé dans les deux Chambres durant la dite Session, est une censure par le chef de l'Exécutif de cette province, des procédés de cette Chambre qui avait agi comme branche égale et indépendante de la Législature, pour diverses bonnes causes et considérations à elles connues, pour l'avantage des Sujets de Sa Majesté en cette Province et de son gouvernement en icelle."

- Vous aviez perdu de vue *cette belle et noble récompense*, après laquelle vous sembliez uniquement soupirer aux *hustings*. Vous aviez promis de réclamer contre cette censure du Chef de l'Exécutif. Aussi nous ne fumes pas peu surpris de vous voir voter contre cette résolution, et surtout de vous voir voter *en silence*, n'ayant pas même le courage ni la générosité de défendre ouvertement la conduite de votre nouveau Maître pour qui vous aviez tout sacrifié, amis, caractère, promesses, engagements, principes politiques. Tout avait cédé au plaisir de voir votre nom inscrit dans l'*almanack* au bas de celui des Conseillers Exécutifs. Il était bien secondaire et bien minime le RÔLE dont vous veniez de vous charger *gratuitement* envers l'Exécutif: ce rôle dont toutes les importantes fonctions, d'après l'aveu que vous en avez fait en Chambre, peuvent être résumées dans les trois phrases suivantes, qui ne sont autre chose que la substance des explications que vous avez données à la Représentation de votre Pays, le 16 Novembre 1832: " Je suis Conseiller Exécutif, et cependant je ne le suis pas: Je serai l'organe du Gouvernement Exécutif, et cependant je ne le serai pas: Enfin je serai libre, et cependant je ne le serai pas!! "

Fut-il jamais un rôle plus nul que celui là? Cette mission pouvait-elle convenir à la dignité du gouvernement provincial, et à la dignité de la branche élective de notre Législature? Par cette convention avec l'administration actuelle, vous deveniez, d'après votre propre interprétation, mi-Représentant, mi-Conseiller Exécutif. Cette position était-elle celle que vous promettiez à vos électeurs de tenir, lorsque vous leur demandiez à vous donner un siège dans la Chambre d'Assemblée; et que vous leur donniez à entendre que vous n'accepteriez jamais de *places*?

N'était-ce pas les tromper et abuser de leur confiance, lorsque vous leur disiez que " vous supposer capable de chercher des places, c'était vous soupçonner des *motifs sordides et intéressés*, et que cela n'appartenait qu'à *des calomniateurs et à des âmes ignobles* ? Il eut mieux valu cent fois pour vous leur déclarer franchement, honnêtement et sans aucun subterfuge que si plus tard vous étiez appelé à faire partie de ces " Honorables Exceptions " parmi les Canadiens, auxquelles l'administration, dans un excès de bonté, offre par intervalles des honneurs et des emplois, vous vous feriez un devoir de les accepter dans l'intérêt même de votre pays. Alors vos anciens amis n'auraient pas à vous reprocher d'avoir manqué à la bonne foi, ni vos électeurs d'avoir manqué à vos engagements solennels ; et celui qui vous écrit cette lettre n'aurait probablement pas la douleur de se trouver dans la dure nécessité de dérouler ce triste tableau de votre vie politique.

Puisque dans l'expulsion de M. Christie vous aviez reconnu deux fois par votre vote, le droit de la Chambre d'Assemblée de prononcer, dans son propre intérêt et pour la conservation de son indépendance, par une simple résolution, qu'une personne, dans certaines circonstances, était *indigne* de siéger dans son sein, à plus forte raison vous ne pouviez lui nier le droit moins rigoureux de déclarer *vacant* le siège de l'un de ses membres, lorsque ce lui-ci juge à propos de changer ses relations avec ses électeurs, et cesse par là d'être le représentant que ces derniers avaient en vue. La Chambre d'Assemblée, dans le présent Parlement, a même consacré ce principe et invoqué le droit qui en découle naturellement, par ses résolutions du 15 Février 1831. Ne pouvant reconnaître d'autres Conseillers Exécutifs que ceux que la loi a créés, la Chambre décida, le 24 Novembre 1832, qu'en acceptant une place dans ce corps, et sanctionnant cette acceptation par le serment qu'elle exige, *vous tombiez dans le cas prévu par la première de ses dites résolutions*. En conséquence votre siège fut déclaré *vacant*.

C'est ici, M. Dominique Mondelet, que se termine votre carrière parlementaire, mais non pas votre carrière politique. Le lecteur qui sera tant soit peu instruit du droit constitutionnel anglais, et qui jugera sainement des

principes et de leurs conséquences, croira tout bonnement que, dès le 24 Novembre 1832, vous avez cessé de faire partie de la Représentation ; mais bien grande sera son erreur, lorsqu'il apprendra qu'une autorité irrécusable, non celle des Electeurs de ce Comté, mais bien celle du Gouverneur en Chef, vous fait encore " membre du Parlement Provincial, " dans une feuille de parchemin écrite par Son Secrétaire Provincial. Vous prenez vous même cette qualité en acceptant la nomination de commissaire aux Etats-Unis, conjointement avec John Neilson, Ecu-
yer, M. P. P., à l'effet d'obtenir des renseignemens sur le système pénitentiaire. C'est sans doute une petite satisfaction réciproque pour le maître et le serviteur. Il faut bien l'appeler *petite*, car cette satisfaction ne peut être pleine et entière pour un Représentant d'une création aussi singulière : Un parchemin vous fait " membre du Parlement, sans siège ; " c'était pourtant là la partie principale. Où est-il donc ce Parlement auquel son Excellence vient de vous appeler ? A-t-il été créé tout exprès pour vous donner les moyens d'obtenir " cette belle, ample et noble récompense " dont vous aviez autrefois flatté nos oreilles ? Il faut avouer que Son Excellence le gouverneur en chef récompense libéralement ses créatures.

An reste, Monsieur, votre nomination de commissaire aux Etats-Unis est loin d'exciter les regrets de vos anciens amis politiques ; au contraire ils s'en réjouissent de bon cœur. Ce n'est pas la mort du pécheur qu'ils dési-
rent, mais seulement sa conversion. Ce petit voyage que vous ferez sans doute durant la belle saison, dans " la grande République, " va vous mettre à même d'examiner encore une fois les institutions bienfaitrices que " le beau système électif " a créées dans l'intérêt de toutes les classes de la société. A votre retour, vous nous direz peut-être encore :—

" Nous sommes en Amérique et nous devons avoir des " institutions analogues à notre continent, afin que, com-
" me le disait Mr. Fox, nous ne soyons pas exposés à
" porter des regards d'envie sur nos voisins. . . la seule
" aristocratie qui puisse exister ici, est celle des talens et
" de la vertu." Si ce voyage produit dans votre esprit les
mêmes impressions qu'autrefois, vous reviendrez donc con-

vain
com
Cha
sez-
" ro
sall
luti
cett
qua
les
bon
tat.
clus
séar
I
n'ou
pas
les
I
dev
que
cess
reg
fait
cal
vot
cet
dro
le
giv
plu
qu
de
mé
ter
tra
lit
qu
O
tr
ét

vaincu de la nécessité de demander " un Conseil Electif," comme vous l'avez déjà fait. C'est pour le coup que Mr. Charles Mondelet continuera la publication de ses " Pensez-y-bien," interrompue depuis si longtems. Nous serons alors les loyaux sujets," et Messieurs du *Tattersall* seront les *rebellés*, les *traitres*, les *séditieux*, les *révolutionnaires* ! Eh ! que sais-je, Peut-être même que cette troisième ou quatrième conversion nous vaudra une quatre-vingt-treizième résolution, proposée par Mr. Charles Mondelet. Pour moi qui ne désespère jamais d'une bonne cause, je suis presque disposé à anticiper ce résultat. Tant-il est vrai que le nombre *treize* appartient exclusivement à une certaine classe d'hommes, que la bienséance empêche de nommer.

Dans tous les cas, avant de partir pour votre mission, n'oubliez pas que dans "la grande République" ce n'est pas un *parchemin*, mais bien la volonté du Peuple qui fait les Représentants.

Le Citoyen, ami sincère de son Pays, a souvent des devoirs pénibles à remplir. Je l'éprouve aujourd'hui plus que tout autre. Mais tout doit céder à l'impérieuse nécessité. Si cette lettre rappelle des souvenirs cruels, je le regrette ; cependant je ne dois pas m'en repentir. Je n'ai fait que mon devoir ; Je n'ai fait que repousser d'atroces calomnies et de basses accusations. Je rends hommage à votre conduite dans la vie privée ; et je l'ai respectée dans cet écrit. Mais quant à votre conduite politique, j'avais droit de l'examiner et de la commenter, comme vous avez le droit d'examiner et de commenter la mienne. Vos tergiversations et votre apostasie politique m'ont inspiré le plus grand dégoût, ainsi qu'à vos anciens amis, de même qu'elles vous ont mérité un souverain mépris de la part de nos adversaires. Ne vous abusez point là-dessus ; ils méprisent votre caractère politique. Ils aiment à respecter les hommes qui ont de la fermeté et qui n'ont jamais trahi leurs sentimens. Si je réproûve leurs doctrines politiques, du moins je dois rendre justice à leur conduite, qui me fait voir dans chacun d'eux un adversaire connu. On sait en pareil cas quel est l'ennemi que l'on a à combattre. Mais il s'en faut de beaucoup que votre conduite ait été la même. Et quoique vous ayez trompé vos compa-

triotés, et que vous les ayez joués ; quoique vous m'ayez trompé et que vous m'ayez joué, moi en particulier, je vous assure que j'aurais persisté à garder le silence, si l'un de vous n'avait pas été, dans une assemblée publique, lancer contre moi et mes collègues de la Majorité, les accusations de *trahison*, de *rébellion*, de *sédition* et de *révolution*."

Les quatre vingt douze résolutions sont un tableau fidèle de la situation du Pays. En point de fait, rien n'est plus vrai que les allégués qu'elles contiennent. Je vous défie tous deux, je défie l'ennemi le plus acharné des libertés du Peuple, de nier un seul de ces allégués. Elles ont éprouvé en chambre, de la part de quelques membres de la minorité, une vive opposition. Cependant aucun d'eux n'a pu s'empêcher d'avouer la vérité des faits qui y sont articulés. Ce serait donc un crime que de dire la vérité, et surtout de la dire sans détour ! Des âmes basses et rampantes peuvent être dégradées au point de prêcher ouvertement cette doctrine servile ; elle peut même flatter les oreilles de hauts fonctionnaires publics : Elle peut même trouver place dans votre cœur ; mais elle ne trouvera jamais d'écho dans celui d'un Canadien fidèle à son Pays.

Nous sommes des *traîtres*, des *rebelles*, des *séditieux*, des *révolutionnaires*, dites vous, parce que nous demandons un changement dans notre constitution. Car c'est là la seule partie de notre adresse au Parlement Impérial qui semble avoir donné lieu, au renouvellement de toutes ces accusations *surannées*. Eh ! bien quel est donc ce changement que nous demandons ? C'EST UN CONSEIL ELECTIF, ou bien, en d'autres termes, nous demandons que le peuple choisisse ses législateurs. Voilà notre crime, voilà ce qui vous fait parler de révolution, à vous qui avez dit que le Conseil Législatif actuel, nommé par la couronne, était *la plus grande nuisance* que nous eussions, à vous qui, tout en disant qu'on pouvait donner *des raisons plausibles* pour son abolition totale, avez néanmoins demandé qu'il fut ELECTIF, ajoutant que si l'on ne pouvait pas l'obtenir, il fallait *s'en débarrasser à tout prix*, à vous qui avez en Chambre voté et parlé en faveur d'un CONSEIL ELECTIF, à vous qui avez promené

trionphalement dans les rues de Montréal, les deux victimes de ce principe, à vous qui demandiez des "institutions analogues à notre continent de manière à n'avoir rien à envier à nos voisins." Voilà notre crime, et rien de plus. Si cette doctrine a une *tendance révolutionnaire*, ainsi que vous prenez plaisir à le dire, et si les amis de cette doctrine, doivent être traités de *rebelles et de séditions*, comment pouvez-vous vous soustraire au poids de ces viles calomnies, si vous n'avez pas trahi vos sentimens politiques, ni renié vos principes ? Sondez votre cœur, votre conscience, et répondez à l'appel que vous fait l'honneur, d'expliquer et de justifier votre conduite actuelle. Vos compatriotes vous regardent, et votre ancien ami politique vous attend.

L. H. La Fontaine.

MONTREAL, Mai 1834.



